



**CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES
MENACEES D'EXTINCTION**

**ACTES DE LA NEUVIEME SESSION DU
COMITE POUR LES PLANTES**

**DARWIN, AUSTRALIE
7 - 11 JUIN 1999**

Rapporteurs
C. Salgado
J. Roberts

Document préparé par le Secrétariat CITES

Septembre 1999
(version française: décembre 1999)



TABLE DES MATIERES

RESUME	5
SEANCE A HUIS CLOS DU COMITE POUR LES PLANTES	11
1. Points d'action de la huitième session du Comité pour les plantes	13
- Rapports régionaux et répertoires régionaux	
2. Programme de travail du Comité pour les plantes jusqu'à la 11 ^e session de la Conférence des Parties	13
3. Règlement intérieur	13
4. Budget	14
5. Utilisation du budget de l'année précédente pour les réunions régionales	14
6. Frais d'inscription à payer par les ONG	15
7. Questions relatives au Comité permanent: Plan stratégique, Plan d'action et mandat pour l'examen des critères	15
8. Ordre du jour de la neuvième session du Comité pour les plantes	16
9. Date et lieu de la 10 ^e session du Comité pour les plantes	16
10. Autres questions	16
SEANCES ORDINAIRES DU COMITE POUR LES PLANTES	17
1. Ouverture de la session	19
2. Adoption de l'ordre du jour	19
3. Questions préliminaires	19
4. Règlement intérieur	19
5. Rapports régionaux et rapports sur les réunions régionales	20
5.1 Afrique	20
5.2 Asie	20
5.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	20
5.4 Europe	20
5.5 Amérique du Nord	21
5.6 Océanie	21
6. Suivi de la huitième session du Comité pour les plantes (points de la huitième session non traités sous d'autres points de l'ordre du jour)	21
6.1 Communication avec les autorités népalaises sur le retrait d'espèces inscrites à l'Annexe III	21
6.2 Répertoires des organes de gestion et des autorités scientifiques régionaux	22
6.2.1 Europe	22
6.2.2 Amérique du Nord	22
7. Propositions techniques pour la 11 ^e session de la Conférence des Parties	23
7.1 Harmonisation des annotations aux espèces végétales commercialisées pour leurs propriétés médicinales; rapport	23
8. Propositions sur des espèces, à soumettre à la 11 ^e session de la Conférence des Parties	24
8.1 Bâtons de pluie	24
8.2 <i>Araucaria araucana</i>	25
8.3 <i>Kalmia cuneata</i>	25



8.4	<i>Guaiacum sanctum</i>	26
8.5	Examen de <i>Swietenia macrophylla</i> concernant les critères d'inscription à l'Annexe II	26
8.6	<i>Panax ginseng</i>	27
8.7	Examen d' <i>Aniba rosaeodora</i> et d' <i>Aniba duckei</i> en réponse à une demande de proposer leur inscription à l'Annexe II	28
8.8	<i>Camptotheca acuminata</i>	28
8.9	<i>Cistanche deserticola</i>	28
9.	Commerce important	29
9.1	Rapports d'activité	29
9.1.1	Commerce d'orchidées en Thaïlande (projet CITES S-57); rapport sur la Phase II	29
9.1.2	Commerce de <i>Dendrobium</i> (projet CITES S-56); rapport	29
9.1.3	Commerce de plantes médicinales (projet CITES S-109); rapport	29
9.1.4	Commerce d'orchidées chinoises	31
9.1.5	Application de mesures de contrôle du commerce de <i>Nardostachys</i> et <i>Picrorhiza</i>	31
9.1.6	Application de mesures de contrôle du commerce d' <i>Aquilaria malaccensis</i>	31
9.1.7	Commerce de bulbes de Géorgie	32
9.1.8	Commerce de bulbes de Turquie	32
9.2	Plantes médicinales	33
9.2.1	Définition des futures priorités de travail concernant les études sur le commerce important en tenant compte du rapport du projet CITES S-109 et des priorités établies à la huitième session du Comité pour les plantes	33
9.2.2	Commerce de <i>Prunus africana</i> ; rapport	33
9.3	Priorités approuvées par la CdP 10 pour les études sur le commerce important	35
9.4	Projet de résolution sur le commerce des spécimens végétaux prélevés dans la nature	36
9.5	Menaces aux populations de plantes en Pologne en raison du commerce de produits médicinaux	37
10.	Examen des annexes	38
10.1	Rapports d'activité	38
10.1.1a	Plantes carnivores	38
10.1.1b	<i>Byblis</i>	39
10.1.2	<i>Ceropegia</i> spp.	39
10.1.3	Espèces des Etats-Unis d'Amérique	39
10.1.4	Didiereaceae	39
10.1.5	Trois espèces de plantes succulentes	39
10.1.6	<i>Frerea indica</i>	40
10.1.7	<i>Cyclamen</i> , <i>Dioscorea</i> et <i>Dypsis</i>	40
10.1.8	Rapport sur l'initiative prise par les Pays-Bas sur l'évaluation des bois	40
10.2	Taxons pour la prochaine période d'étude	41
10.3	Fougères arborescentes	42
11.	Listes et nomenclature	42
11.1	Rapport d'activité	42
12.	Matériel d'identification CITES pour les plantes	43
12.1	Rapport d'activité sur les fiches du manuel d'identification	43
12.2	Noms vernaculaires des essences forestières	43
12.3	Progrès dans les priorités proposées par le Comité du manuel d'identification	43
12.3.1	Matériel national d'identification envoyé au Secrétariat, mise à jour	43
12.4	Guide pour l'identification des bois	44
12.5	<i>Hydrastis</i> et <i>Panax</i>	44
13.	Autres projets relatifs aux plantes	44
13.1	Rapports d'activité sur les projets CITES	44
13.1.1	<i>Aloe vera</i> var. <i>vera</i> (projet CITES S-93)	44
13.2	Nouveaux projets	44



14. Questions techniques	44
14.1 Commerce des graines de cactus mexicains: mise à jour sur la mise en œuvre et distribution d'un document explicatif	44
14.2 Commerce des plantes à urne	46
14.3 Quotas d'exportation pour des plantes	46
14.4 <i>Turbinicarpus</i> au Mexique	46
15. Initiatives en matière de formation	47
15.1 Jeu standard de diapositives sur les questions relatives aux plantes CITES; rapport d'activité	47
15.2 Séance de formation régionale sur les questions CITES	47
15.3 Initiatives en matière de formation en Pologne	47
16. Sensibilisation du grand public	47
16.1 Echange d'informations entre les organes de gestion, mise à jour des informations reçues	47
16.2 Information du public sur la signification de l'Annexe II; rapport d'activité	48
16.3 Echange d'informations entre les organes de gestion et les douanes	48
16.4 Brochure sur les bois	48
17. Questions relatives aux bois	49
17.1 Rapport sur le groupe de travail sur <i>Swietenia macrophylla</i> ; rapport d'activité	49
18. Comment améliorer la mise en œuvre de la CITES concernant les plantes; rapport sur la discussion avec le Comité pour les animaux	49
19. Questions émanant du Comité permanent	49
19.1 Plan stratégique de la Convention	49
19.2 Plan d'action du Comité pour les plantes	49
19.3 Mandat pour l'examen des critères	50
20. Centres de sauvegarde	51
21. Date et lieu de la 10^e session du Comité pour les plantes	51
22. Autres questions	51



ANNEXE 1	
Allocutions d'ouverture	53
ANNEXE 2	
Liste des participants	61
ANNEXE 3	
Examen des annexes	71
ANNEXE 4	
Commentaires sur le projet de Plan stratégique et le Plan d'action proposé par le Comité pour les plantes	75
ANNEXE 4a	
Commentaires du Cpl sur le projet de Plan stratégique	79
ANNEXE 4b	
Plan d'action devant être appliqué par les différents organes	87
ANNEXE 4c	
<i>Action Plan for the Plants Committee (en anglais)</i>	109



Photo: Victoria ZENTILLI



RESUME

POINTS D'ACTION	RESPONSABLE
SEANCE A HUIS CLOS DU COMITE POUR LES PLANTES	
1. Points d'action de la huitième session du Comité pour les plantes Le Comité s'est réuni durant la semaine et a préparé un document à soumettre au Comité permanent sur les tâches des représentants régionaux.	Secrétariat, présidente
3. Règlement intérieur Adopté avec quelques modifications.	
5. Utilisation du budget de l'année précédente - Réunions régionales Le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux doivent soumettre une recommandation forte et cohérente à la 11 ^e session de la Conférence des Parties pour demander des lignes budgétaires spécifiques pour aider à la tenue de réunions régionales.	Présidente
6. Frais d'inscription pour les ONG A partir de la 10 ^e session du Comité pour les plantes, les ONG, à quelques exceptions près, devront payer des frais d'inscription d'un montant de USD 100.	Secrétariat
SEANCES ORDINAIRES DU COMITE POUR LES PLANTES	
6. Suites de la huitième session du Comité pour les plantes (mesures proposées à la huitième session non traitées sous d'autres points de l'ordre du jour) 6.2 Répertoires régionaux - Des répertoires régionaux devraient être préparés et inclus dans le rapport de la présidente du Comité pour les plantes à la 11^e session de la Conférence des Parties. Ils devraient inclure au moins le nom et l'adresse d'experts en plantes des organes de gestion et des autorités scientifiques. - Envisager de placer ces informations sur Internet et trouver des mécanismes d'échange de l'information. La présidente informera le Comité sur la marche à suivre.	Représentants régionaux Présidente
7. Propositions techniques soumises à la 11^e session de la Conférence des Parties 7.1 Harmonisation des annotations aux espèces végétales commercialisées pour leurs propriétés médicinales Le Comité pour les plantes appuie la proposition du Secrétariat et convient de modifier le paragraphe d), qui devient: d) produits chimiques et produits pharmaceutiques finis.	Secrétariat



POINTS D'ACTION	RESPONSABLE
8. Propositions relatives aux espèces soumises à la 11^e session de la Conférence des Parties 8.1 Bâtons de pluie Le Comité appuie la proposition du Chili et demandera d'envisager une dérogation pour tous les bâtons de pluie. Concernant ceux du Mexique et du Pérou, le Mexique appuie la dérogation; la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes contactera le Pérou. 8.2 <i>Araucaria araucana</i> Le Comité appuie la proposition de l'Argentine. 8.3 <i>Kalmia cuneata</i> Le Comité appuie la préparation d'une proposition de suppression par les Etats-Unis d'Amérique. 8.4 <i>Guaiacum sanctum</i> Des informations, y compris celles provenant de l'étude Pays-Bas/WCMC sur l'évaluation des espèces d'arbres sur la base des nouveaux critères CITES d'inscription aux annexes, et celles provenant de l'étude actuelle au Costa Rica, devront être communiquées aux Etats-Unis s'ils envisagent encore de soumettre une proposition de transfert à une annexe supérieure. 8.5 Examen de <i>Swietenia macrophylla</i> concernant les critères d'inscription à l'Annexe II Toute nouvelle information sur ce sujet sera soumise aux Etats-Unis d'Amérique. 8.6 <i>Panax ginseng</i> Le Secrétariat communiquera à la Fédération de Russie les préoccupations et les commentaires exprimés par la République de Corée durant le débat sur ce point de l'ordre du jour. 9. Commerce important 9.1 Rapports d'activité 9.1.3 Commerce des plantes médicinales Le Comité demande au Secrétariat d'adresser aux Etats de l'aire de répartition concernés les parties pertinentes du rapport en leur demandant leurs commentaires et des données additionnelles. 9.1.5 Application de mesures de contrôle du commerce de <i>Nardostachys</i> et de <i>Picrorhiza</i> Le Comité appuie le projet et demande au Secrétariat de prendre les mesures nécessaire en se fondant sur la version finale du rapport qui sera soumis par le consultant avant la fin de juillet. 9.1.7a Commerce de bulbes provenant de la Turquie Le Comité pour les plantes reconnaît la qualité du programme de gestion en place en Turquie et encourage ceux qui y ont participé à rassembler leurs connaissances et à élaborer un model qui pourra être utilisé par les autres Etats de l'aire de répartition pour l'utilisation durable de cette ressource.	Représentant régional (Brésil), Chili Argentine Etats-Unis d'Amérique Toutes les Parties Toutes les Parties Secrétariat Secrétariat Secrétariat Pays-Bas



POINTS D'ACTION	RESPONSABLE
9.2 Plantes médicinales	
9.2.1 Définition des futures priorités de travail concernant les études sur le commerce important Le Secrétariat consultera les Etats de l'aire de répartition sur les parties pertinentes du projet S-109 (voir ci-dessus le point 9.1.3 de l'ordre du jour) avant de déterminer les autres mesures à prendre.	Secrétariat
9.2.2 Commerce de <i>Prunus africana</i> Le Comité pour les plantes appuie deux nouvelles phases: 1. Elaborer un projet pour aider les Parties à évaluer l'état des populations et faire des recommandations sur le dispositif pour établir des quotas. 2. Utiliser les informations de cette étude et rassembler l'expérience de toutes les parties impliquées pour développer et tester la méthodologie pour l'utiliser dans d'autres domaines.	Secrétariat
9.4 Projet de résolution sur le commerce des spécimens végétaux prélevés dans la nature 1. Le Comité pour les plantes approuve la préparation d'un projet de résolution commun pour les plantes et les animaux. 2. Le Comité pour les plantes demande au Secrétariat de lui communiquer les résultats des discussions de la prochaine session du Comité pour les animaux.	Secrétariat
10. Examen des annexes	
10.1 Rapport d'activité Un groupe de travail a été établi; il inclut les coordonnateurs impliqués dans l'examen des annexes et d'autres Parties/personnes intéressées. Le groupe de travail: 1. décidera pour quels taxons traités dans les documents Doc. PC9-point 10.1a à Doc. PC9-point 10.1.7 le Comité pour les plantes devra demander au gouvernement dépositaire de soumettre des propositions de suppression des annexes ou de transfert de l'Annexe I à l'Annexe II; 2. analysera les difficultés rencontrées durant l'examen, au niveau, par exemple, de la procédure et de sa fiabilité; 3. décidera quels groupes devraient être traités lors du prochain examen des annexes. Le rapport du groupe de travail (l'Annexe 3 au document Doc. PC9-point 10.1) est approuvé avec quelques amendements:	Comité pour les plantes, Secrétariat



POINTS D'ACTION	RESPONSABLE
10.1.8 Rapport sur l'initiative prise par les Pays-Bas sur l'évaluation des bois Le Comité reconnaît la grande valeur et l'utilité du document devant être utilisé dans le cadre de la CITES. Le Comité souhaite recevoir des commentaires et des données qui amélioreront le rapport et le mettront à jour comme source d'information dynamique. Le rapport devrait être largement diffusé. Le Comité pour les plantes recommande: 1. La distribution du rapport aux organes de gestion et aux autorités scientifiques des Parties, aux organisations internationales et aux experts pertinents; 2. l'envoi d'une notification aux Parties sur le but et la teneur du rapport pour éviter toute confusion ou malentendu, et leur demandant de le diffuser au niveau national; 3. le transfert du rapport sur Internet; 4. sa mise à jour grâce aux données fournies par les Parties, les institutions et les experts; et 5. la coordination par les Pays-Bas de la mise en œuvre des recommandations indiquées ci-dessus. 10.2 Taxons pour la prochaine période d'étude Le Comité recommande que les taxons suivants soient inclus dans la prochaine phase de l'examen des annexes: Orchidaceae spp. Certaines Orchidaceae spp. de l'Annexe I de la première phase ainsi que certaines <i>Aloe</i> spp., ainsi que les Cactaceae suivantes de l'Annexe I: <i>Coryphantha werdermannii</i> <i>Mammillaria pectinifera</i> <i>Mammillaria solisioides</i> <i>Strombocactus</i> spp. <i>Obregonia denegrii</i> <i>Aztekium ritteri</i> <i>Astrophytum asterias</i> <i>Discocactus</i> spp. <i>Melocactus</i> spp. 10.3 Fougères arborescentes Maintien aux annexes de: <i>Cyathea</i> (y compris <i>Alsophila</i>, <i>Nephelea</i> et <i>Sphaeropteris</i>), <i>Cibotium barometz</i> et <i>Dicksonia sellowiana</i> d'Amérique centrale et du Sud. 12. Matériel d'identification CITES pour les plantes 12.3 Progrès dans les priorités proposées par le Comité du manuel d'identification Le Comité demande à toutes les Parties d'envoyer du matériel d'identification au Secrétariat.	Pays-Bas, Secrétariat Pays-Bas Secrétariat Pays-Bas, WCMC Pays-Bas Pays-Bas Comité pour les plantes Secrétariat Toutes les Parties



POINTS D'ACTION	RESPONSABLE
14. Questions techniques 14.1 Commerce des graines de cactus mexicains Le Mexique enverra une note officielle très claire à la présidente et au Secrétariat avant le 1^{er} juillet 1999, énonçant la procédure exacte de prélèvement de graines à des fins scientifiques.	Mexique
15. Initiatives en matière de formation 15.1 Jeu standard de diapositives sur les questions relatives aux plantes CITES Le Comité félicite le Royaume-Uni pour son initiative, appuie la préparation de nouveaux titres et demande une assistance financière pour les produire dans les trois langues de la Convention.	Royaume-Uni, Secrétariat
15.2 Séance de formation régionale sur les questions CITES Le Comité félicite l'Espagne pour son initiative et appuie vivement la poursuite du programme de cours de maîtrise.	Espagne
16. Sensibilisation du grand public 16.2 Information du public sur la signification de l'Annexe II Le Comité accepte l'offre de TRAFFIC de préparer un projet sur cette question et de le soumettre au Secrétariat, dans les six prochains mois, pour distribution aux membres du Comité, qui le commentera.	TRAFFIC
16.4 Brochure sur les bois Le Comité pour les plantes félicite les Etats-Unis d'Amérique pour leur initiative et demande que tous proposent leur appui pour la préparation et la production de la brochure finale qui sera soumise aux Etats-Unis d'Amérique.	Etats-Unis d'Amérique
19. Questions émanant du Comité permanent 19.1 Plan stratégique de la Convention Les participants sont répartis en groupes de travail présidés par la présidente, le vice-président et le représentant de l'Océanie. Les groupes de travail tiennent plusieurs réunions et discutent des sujets suivants: les commentaires sur le projet de Plan stratégique; le Plan d'action devant être appliqué par différents organes, et le Plan d'action devant être appliqué par le Comité pour les plantes. Le Comité convient que la présidente combinera les documents préparés par les groupes de travail et soumettra le document combiné avant juillet 1999 aux membres du Comité pour les plantes, au Secrétariat et au président du Comité pour les animaux, pour informer la session de ce Comité. Il sera également envoyé au président du groupe de travail sur le Plan stratégique et au président du Comité permanent. (Annexe 4a et Annexe 4b.)	Présidente
19.2 Plan d'action du Comité pour les plantes La présidente préparera un plan d'action pour le Comité à partir du document dont il est question sous 19.1. (Annexe 4c)	Présidente
19.3 Mandat pour l'examen des critères Le Comité appuie la procédure énoncée dans le projet de mandat préparé par les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes pour examen par le Comité permanent à sa 42^e session.	Présidente, Secrétariat



POINTS D'ACTION	RESPONSABLE
20. Centres de sauvegarde Le Comité exprime sa préoccupation quant au manque de centres de sauvegarde dans de nombreuses régions et encourage les Parties à adopter des mesures pour mettre en œuvre la résolution Conf. 10.7, Annexe 3, en incitant les jardins botaniques et autres institutions appropriées à servir de centres de sauvegarde pour les plantes CITES, et d'établir des contacts pour optimiser la conservation <i>ex-situ</i>.	Toutes les Parties



Photo: Kathy WILLIAMS

SEANCE A HUIS CLOS DU COMITE POUR LES PLANTES



Participants:	M. John Donaldson (représentant de l'Afrique), Mmes Lúcia Helena de Oliveira et Dora E. Mora Monge (représentantes de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes), M. De-yuan Hong (représentant de l'Asie), M. Wichar Thitiprasert (représentant suppléant de l'Asie), Mme Margarita Clemente Muñoz et M. Jan de Koning (représentants de l'Europe), M. Bertrand von Arx (représentant de l'Amérique du Nord), M. Greg Leach (représentant de l'Océanie), MM. Jim Armstrong et Ger van Vliet (Secrétariat CITES) Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Italie, Japon, Madagascar, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Suisse, Thaïlande, Royaume-Uni Président du Comité pour les animaux, vice-président du Comité du manuel d'identification
---------------	--



1. Points d'action de la huitième session du Comité pour les plantes

Rapports régionaux et répertoires régionaux

Mme Clemente (présidente) souhaite la bienvenue aux représentants régionaux, aux observateurs des Parties et au Secrétariat pour la séance à huis clos. Elle informe la séance que M. Rejdali (représentant de l'Afrique) a envoyé un fax expliquant qu'il ne peut pas venir en raison d'un problème de visa survenu à la dernière minute. Elle exprime ses regrets mais rappelle que le Secrétariat a averti à l'avance les participants qu'il leur faudrait un visa pour se rendre en Australie.

Elle remercie le pays hôte, l'Australie, et ses autorités CITES, pour leur cordiale et généreuse invitation de tenir la neuvième session du Comité pour les plantes en Australie. Elle remercie l'Espagne et le Secrétariat qui ont préparé les procès-verbaux de la huitième session et présente ses excuses pour leur distribution tardive. Mmes Mora et Oliveira (représentantes de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) et M. Hong (représentant de l'Asie) indiquent, sans autres commentaires, qu'ils ont reçu les procès-verbaux.

La présidente se déclare préoccupée de ce que l'Asie n'a pas soumis son rapport ni de répertoire régional; elle demande si cela sera fait. M. Hong présente ses excuses et explique qu'étant très occupé, il n'a pas eu le temps de préparer le répertoire régional. M. Thitiprasert (représentant suppléant de l'Asie) indique que c'est la première fois qu'il participe au Comité en tant que membre; il reconnaît l'importance des répertoires régionaux et assure le Comité que les représentants de l'Asie collaboreront afin que le répertoire régional soit soumis. Il indique qu'il enverra au Secrétariat une lettre à ce sujet après la session.

La présidente remercie les représentants de l'Asie et note que la Malaisie a promis à la dernière session de commencer à travailler au répertoire régional; elle suggère que les représentants de l'Asie contactent la Malaisie pour savoir ce qui a été fait. Elle rappelle aux participants qu'il est important de soumettre les répertoires à temps pour que le travail puisse se faire.

Mme Clemente souhaite que les représentants de l'Afrique préparent le répertoire de leur région; elle recommande que M. Donaldson (représentant de l'Afrique) contacte l'autre représentant de la région, M. Rejdali, pour commencer cette tâche.

La présidente suggère que les représentants régionaux se réunissent entre eux et avec les observateurs des Parties durant les pauses pour discuter de la manière d'améliorer la communication régionale.

2. Programme de travail du Comité pour les plantes jusqu'à la 11^e session de la Conférence des Parties

Mme Clemente (présidente) souligne l'engagement du Comité dans les études des plantes dont le commerce est important et déclare que le travail progresse de manière satisfaisante. Elle déclare que l'examen des annexes avance et que des informations sur les listes seront fournies durant la session. Elle explique que si la préparation des fiches d'identification de la flore progresse, le travail n'en n'est pas moins en retard par rapport à la faune.

3. Règlement intérieur

Mme Clemente (présidente) explique que le règlement intérieur du Comité pour les plantes a été préparé suite à sa demande (faite à la huitième session du Comité pour les plantes). Elle explique que le Secrétariat a harmonisé ce règlement intérieur par rapport à celui adopté à la 41^e session du Comité permanent.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) souligne que l'article 14 n'indique pas clairement à qui les documents doivent être envoyés. De plus, il estime que le délai requis de 60 jours avant la session pour préparer les documents est trop long pour recevoir toutes les informations requises. Il explique que si 60 jours avant la date limite est un délai qui permet au Secrétariat de traiter les documents, la plupart des informations nécessaires pour préparer les documents pour sa région étaient arrivés après la date limite; il estime donc que 45 jours seraient préférables.



La présidente estime que les articles 19 et 20 pourraient être combinés pour définir à qui envoyer les documents. Pour éviter l'arrivée des documents après la date limite, elle suggère que les représentants régionaux indiquent la date limite aux pays de leur région et leur demandent d'envoyer rapidement les informations.

M. van Vliet (Secrétariat) explique qu'en ajoutant quelques mots à l'article 14, il serait clair que les Parties, et non les ONG, doivent présenter des documents.

M. von Arx déclare qu'il faudrait préciser si les représentants suppléants sont inclus. Mme Clemente répond par l'affirmative.

M. Jenkins (président du Comité pour les animaux) approuve la démarche du Comité pour les plantes. Il espère que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes auront le même règlement intérieur. Il explique que pour le Comité pour les animaux, de nombreux documents sont reçus des ONG et lus par le Secrétariat. Il explique que les ONG souhaitant présenter des documents doivent le faire par l'intermédiaire d'une Partie. Au vu des problèmes rencontrés par le Comité pour les animaux, il estime que cela devrait être indiqué plus explicitement.

Le Secrétariat reconnaît l'importance de cette question mais précise que le Comité pour les plantes n'a pas rencontré de problèmes de ce genre. Il suggère que cette question soit discutée ultérieurement car elle n'est pas importante pour le déroulement de la présente séance.

La présidente passe à l'article 20 et explique que l'amendement recommandé est que les 40 jours prescrits soient portés à 120 afin qu'elle puisse réviser le projet de procès-verbal. Quoi qu'il en soit, à la fin de chaque session, un résumé sera fourni.

M. von Arx explique que les articles 11 et 16 s'appliquent aux membres du Comité permanent plutôt qu'à ceux du Comité pour les plantes.

La présidente convient que les dispositions sur le quorum ne sont pas les mêmes pour le Comité permanent et pour le Comité pour les plantes. Il est décidé qu'un groupe de travail précisera cette question. Le Secrétariat est prié de fournir une version révisée pour discussion en séance ordinaire. M. von Arx souligne qu'à l'article 17, il faudrait préciser les modalités d'accord en cas de ballottage sur les décisions des représentants. Mme Clemente explique que dans ce cas inhabituel, la voix du président est prépondérante.

4. Budget

Le Secrétariat (M. van Vliet) explique qu'après la huitième session du Comité pour les plantes, le Secrétariat a obtenu des fonds supplémentaires après consultation du Comité permanent, notamment pour les études sur le commerce important. Il informe les représentants que ce budget a été dépensé.

5. Utilisation du budget de l'année précédente pour les réunions régionales

Mme Clemente (présidente) rappelle qu'il n'y a pas eu de session du Comité pour les plantes l'année précédente et que les fonds alloués à cet effet n'ont donc pas été dépensés. Elle déclare qu'elle a demandé au Secrétariat s'il est possible d'utiliser ces fonds pour tenir des réunions régionales. Elle explique que les réunions régionales sont importantes car elles permettent une meilleure communication entre les représentants régionaux entre eux (s'il y en a plusieurs pour la région) et avec les Parties de leur région.

M. van Vliet (Secrétariat) explique qu'il n'a pas été possible d'utiliser le budget de l'an dernier à cette fin car bien que le principe en ait été approuvé, les fonds ont dû être utilisés pour la logistique et non pour le voyage. Il souligne aussi que le Secrétariat a reçu trois demandes de deux régions et que ces demandes n'étaient pas clairement définies. Il rappelle qu'à la dernière session de la Conférence des Parties, le Comité pour les plantes a demandé des fonds supplémentaires mais que cette demande n'a pas été approuvée. Une demande formelle devrait être adressée à la Conférence des Parties.



M. Armstrong (Secrétariat) souligne l'importance des recommandations du Secrétariat et explique qu'il faudrait que le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux demande ensemble une ligne budgétaire spécifique pour la conduite des réunions régionales, et que leur cohésion serait un argument de poids.

La présidente partage cette opinion et explique que pour éviter les problèmes budgétaires, une réunion de toute une région est préférable à plusieurs réunions subrégionales, et que tout doit être fait pour assurer la participation de tous les pays.

Compte tenu des problèmes se posant en Asie, M. Hong (représentant de l'Asie) appuie les déclarations de la présidente.

Pour résumer, Mme Clemente déclare que le Comité pour les plantes et celui pour les animaux devraient soumettre ensemble une recommandation énergique à la 11^e session de la Conférence des Parties pour obtenir une ligne budgétaire spécifique pour la conduite des réunions régionales.

6. Frais d'inscription à payer par les ONG

Mme Clemente (présidente) déclare que le Secrétariat lui a demandé s'il convenait de demander aux ONG de payer des frais d'inscription; elle explique que c'est une disposition importante appliquée par le Comité pour les animaux. Elle suggère d'envisager une dérogation pour l'UICN, TRAFFIC, le WCMC et peut-être d'autres ONG de pays en développement.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) craint que l'obligation de payer des frais d'inscription n'empêche certains groupes de participer aux sessions.

Le Secrétariat explique que le principe de faire payer l'inscription des ONG aux sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes est important. Il déclare que ce sont finalement les Parties qui payent pour les ONG à travers leur contribution.

Le Comité convient à l'unanimité qu'à partir de sa 10^e session, les ONG verseront des frais d'inscription d'un montant de USD 100, à l'exception de certaines ONG et d'ONG nationales – à la discrétion du président.

Par ailleurs, l'UE en sera elle aussi dispensée.

7. Questions relatives au Comité permanent: Plan stratégique, Plan d'action et mandat pour l'examen des critères

Mme Clemente (présidente) informe la session sur une réunion du groupe de travail sur le Plan stratégique du Comité permanent qui s'est tenue en mai à Washington. Elle n'a pas pu y participer en raison de problèmes de communication. Elle a cependant envoyé la documentation à ce sujet à tous les membres afin qu'ils puissent l'examiner avant la session. Le projet de document résultant de la réunion de Washington a lui aussi été envoyé; elle espère ainsi pouvoir travailler de manière constructive pour fournir les commentaires du Comité pour les plantes.

Mme Clemente explique que M. Armstrong, Secrétaire général adjoint du Secrétariat CITES, présentera le projet de document en séance ordinaire. Elle souligne l'importance de la préparation d'un Plan d'action, avec le nouveau millénaire qui approche, et demande l'appui de tous les membres et un effort supplémentaire durant la session pour préparer les commentaires sur le rapport et la préparation d'un Plan d'action pour le Comité pour les plantes. Elle suggère de former des groupes de travail qui commenceraient à travailler le premier jour. Les participants à la session travailleraient dans ces groupes et des projets de textes seraient discutés plus tard au cours de la session. Elle ajoute que les projets de textes devraient être prêts en juillet. Compte tenu de l'urgence, elle propose que les idées et commentaires des groupes de travail soient discutés en séance plénière et que ces textes soient combinés par elle-même en un document unique, qui sera envoyé au Comité permanent, au Comité pour les animaux et au groupe de travail sur le Plan stratégique avant le 1^{er} juillet.



Concernant le mandat relatif à l'examen des critères d'amendement des Annexes I et II, elle explique que les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes devront préparer un projet à soumettre à la 42^e session du Comité permanent, en septembre. Un document sera préparé cette semaine, après quoi elle recevra volontiers les commentaires des membres.

8. Ordre du jour de la neuvième session du Comité pour les plantes

Le projet d'ordre du jour est adopté avec quelques modifications.

9. Date et lieu de la 10^e session du Comité pour les plantes

La présidente explique qu'aucune invitation formelle n'a encore été reçue mais que la Chine a manifesté un intérêt à accueillir la prochaine session.

10. Autres questions

En l'absence d'autres questions, la présidente remercie les membres, les observateurs et le Secrétariat pour leur participation et leurs commentaires et clôt la séance à huis clos.



Photo: Kathy WILLIAMS

SEANCES ORDINAIRES DU COMITE POUR LES PLANTES



Représentants:	M. J. Donaldson (Afrique), M. D.Y. Hong (Asie), M. W. Thitiprasert (Asie, suppléant), Mmes L.H. de Oliveira et D.E. Mora Monge (Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), M. B. von Arx (Amérique du Nord; vice-président), Mme M. Clemente (Europe; présidente), M. J. de Koning (Europe), M. G. Leach (Océanie)
Secrétariat CITES:	M. J. Armstrong, M. G. van Vliet, Melle V. Zentilli
Pays:	Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Madagascar, Mexique, Pays-Bas, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, République de Corée, République tchèque, Suisse, Thaïlande, Royaume-Uni Président du Comité pour les animaux, vice-président du Comité du manuel d'identification
ONG:	AIMEX (Brésil), ASSOERBE (Italie), ATIBT (France), <i>Australian Network for Plant Conservation</i> (Australie), <i>Cámara Forestal de Bolivia</i> (Bolivie), Greenpeace International (Pays-Bas), Groupe Fournier (France), IAFWA (Etats-Unis), IHPA (Etats-Unis), Projet du mont Cameroun (Cameroun), <i>TRAFFIC East/Southern Africa</i> (Kenya), <i>TRAFFIC North America</i> (Etats-Unis), <i>TRAFFIC Océanie</i> (Australie), WCMC (Royaume-Uni)
Total des participants:	72



1. Ouverture de la session

La cérémonie d'ouverture est présidée par M. Mike Reed, Ministre adjoint et Ministre des parcs et des espèces sauvages. M. Reed et Mme Margarita Clemente, présidente du Comité pour les plantes, prononcent chacun une allocution (voir à l'Annexe 1). Les orateurs sont présentés par M. Bill Freeland, Directeur de la Commission des parcs et espèces sauvages du Territoire du Nord.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec les changements suivants:

- 17.2 est avancé et devient 10.1.8
- 9.1.8 "Commerce des bulbes en Turquie" est ajouté

3. Questions préliminaires

Mme Clemente (présidente) remercie l'Océanie, qui accueille la session, et M. Leach (représentant de l'Océanie) et son équipe, qui ont organisé la neuvième session du Comité pour les plantes. Elle présente M. van Vliet (cadre chargé des plantes au Secrétariat CITES), M. Jim Armstrong (Secrétaire général adjoint, Secrétariat CITES), et les rapporteurs, Mmes Roberts et Salgado Kent. La présidente souhaite la bienvenue aux délégués et en particulier au président du Comité pour les animaux et au vice-président du Comité du manuel d'identification. Elle présente les représentants régionaux au Comité pour les plantes. Enfin, elle exprime sa grande satisfaction au sujet de l'interprétation simultanée dans les trois langues de travail de la Convention, service qu'elle a demandé énergiquement durant sa présidence.

La présidente rappelle aux participants que les membres peuvent s'exprimer et voter mais que le Comité pour les plantes prend habituellement ses décisions par consensus. Elle explique que le règlement intérieur prévoit une procédure de vote. Les observateurs et les ONG peuvent exprimer leur opinion mais les décisions sont prises exclusivement par les membres. La présidente explique que la parole est donnée en priorité aux membres et au Secrétariat, puis aux Parties, et enfin aux ONG.

4. Règlement intérieur

Mme Clemente (présidente) rappelle qu'à Pucón, Chili, le Comité pour les plantes avait préparé et adopté un règlement intérieur. En séance à huis clos, des amendements ont été discutés pour adapter le règlement intérieur et la procédure actuelle de la 41^e session du Comité permanent. Elle explique qu'il y aura des différences mineures entre le règlement intérieur du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes, et du Comité permanent. Elle explique que le Secrétariat a harmonisé le règlement intérieur et la procédure avec quelques amendements mineurs, et que la version révisée sera soumise aux membres du Comité pour approbation.

M. de Koning (représentant de l'Europe) recommande que le Secrétariat soit assisté par un ou deux représentants pour traiter ces amendements. M. van Vliet (Secrétariat) convient de se réunir avec M. Jenkins (président du Comité pour les animaux), Mme Clemente et M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) pour incorporer les amendements mineurs avant de soumettre le document final au Comité, pour adoption.

Par la suite, le règlement intérieur devait être adopté avec les amendements proposés. M. Armstrong (Secrétariat) suggère que le règlement intérieur du Comité pour les plantes et celui du Comité pour les animaux soient harmonisés afin qu'il y ait un seul règlement et une seule procédure pour les deux Comités.

La présidente indique que les besoins du Comité pour les animaux ont déjà été pris en compte et que toutes les suggestions de M. Jenkins ont été incorporées.



M. Jenkins explique que les documents préparés par le Secrétariat seront présentés au Comité pour les animaux, que s'il y a des changements, ce seront des changements mineurs, qui seront communiqués au Comité pour les plantes. Il est convenu qu'après accord, les changements seront faits par le Secrétariat.

5. Rapports régionaux et rapports sur les réunions régionales

5.1 Afrique

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) explique qu'il n'est entré en fonction comme représentant que quatre semaines avant la session et n'a pas de rapport à présenter sur sa région.

5.2 Asie

M. Hong (représentant de l'Asie) indique qu'il n'y a pas eu de réunion pour sa région depuis un ou deux ans; il explique que M. Shaari (représentant de l'Asie) n'était pas présent et que comme il a été très occupé, il y a eu peu de contacts entre les pays de sa région.

M. Thitiprasert (représentant suppléant de l'Asie) présente ses excuses pour n'avoir pas préparé de rapport écrit. Il explique qu'il était le représentant suppléant et qu'il espère une amélioration de la communication et de la coopération régionale entre les Parties de la région.

5.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Mme de Oliveira (représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) présente son rapport en expliquant qu'elle a eu de nombreux problèmes pour communiquer avec sa région.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) se déclare préoccupé de ce que le problème le plus important est celui de la communication, en particulier entre les membres et les Parties.

Mme Clemente (présidente) explique que cette question doit être examinée sérieusement, d'autant plus qu'elle doit soumettre un rapport à la Conférence des Parties. Elle déclare qu'à la fin de la session, les représentants régionaux pourront lui soumettre des propositions pour améliorer la situation.

M. von Arx suggère la tenue d'une séance à huis clos pour préciser le rôle des représentants et des représentants suppléants. La présidente convient que ces fonctions doivent être définies; un petit groupe de travail est constitué pour discuter de cette question.

5.4 Europe

La présidente, s'exprimant en tant que représentante de l'Europe, remercie les Parties de la région qui ont répondu à ses messages (27 sur 33). Elle explique que dans le rapport, la fluidité de la communication est évidente.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) demande si le point 4.2 du rapport de l'Europe, au sujet de Madagascar, est un nouveau rapport général de la Suisse.

M. Lüthy (Suisse) répond que la troisième mission à Madagascar a été effectuée par l'autorité scientifique de la Suisse.

Mme Núñez Román (Espagne) explique que la Suisse a rencontré des problèmes de vente dans les aéroports de petits cactus achetés par les touristes sans les documents CITES appropriés, mais que l'organe de gestion de l'Espagne a contacté les boutiques des aéroports en Espagne pour leur indiquer les permis requis.



5.5 Amérique du Nord

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) explique que son rapport est axé sur les différentes activités entreprises par les pays de la région plutôt que sur la région en tant que telle. La présidente regrette que bien qu'il n'y ait que trois Parties dans la région, il n'y a pas de communication avec le Mexique.

M. Landazuri (Mexique) explique que le représentant suppléant de la région est parti, ce qui a entraîné ce manque de communication; il indique toutefois que celle-ci sera rétablie.

5.6 Océanie

M. Leach (représentant de l'Océanie) explique que son rapport est bref parce qu'il n'y a pas eu de réunion en Océanie. Il confirme cependant l'intérêt de pays non-Parties et souligne que deux d'entre eux et des ONG participent à la session. Il explique que l'Océanie travaille à organiser une réunion. Il ajoute que c'est en fait la première fois que l'Océanie a préparé un rapport, et demande si la nouvelle présentation, conçue à Pucón, a été utile.

La présidente indique que cette présentation a été utile mais qu'elle peut être modifiée et que toute information devrait être transmise au vice-président ou à elle-même.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) demande des précisions sur les problèmes relatifs aux spécimens d'herbiers mentionnés dans le rapport de l'Océanie.

M. Leach explique qu'il a été contacté par l'herbarium des Jardins botaniques royaux (JBR) de Kew pour savoir si l'envoi de spécimens pose des problèmes. Il indique que l'herbarium d'Australie n'a pas rencontré les mêmes problèmes.

M. McGough (Royaume-Uni) explique que les JBR de Kew ont contacté l'Océanie car, de même qu'un petit nombre d'institutions scientifiques réglementées, ils encouragent les représentants régionaux à inciter les institutions de leur région à s'enregistrer et à veiller à ce que toutes agissent dans la légalité. Il explique qu'il est particulièrement important de persuader les gouvernements d'Asie et d'Amérique latine de le faire.

La présidente souligne que cela dépend de chaque pays et que plusieurs pays préfèrent suivre la procédure normale.

6. Suivi de la huitième session du Comité pour les plantes (points de la huitième session non traités sous d'autres points de l'ordre du jour)

La présidente explique que chaque point a été traité ou inclus dans d'autres points, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'examiner chaque point en détail.

6.1 Communication avec les autorités népalaises sur le retrait d'espèces inscrites à l'Annexe III

Mme Clemente (présidente) explique que cette question est au cœur d'une longue histoire, qui a commencé avec son prédécesseur, et que si l'on a tenté de résoudre cette question, les autorités népalaises n'ont toujours pas réagi. Elle explique que faute de réaction de leur part, rien n'a changé. Il n'y a donc pas de rapport sur cette question.



6.2 Répertoires des organes de gestion et des autorités scientifiques régionaux

6.2.1 Europe

M. Lüthy (Suisse) estime que le répertoire européen est utile et demande quand et comment le mettre à jour. Il explique que c'est l'ancienne version suisse qui apparaît dans le répertoire présenté à la session.

Mme Clemente, s'exprimant en tant que représentante de l'Europe, indique que normalement, une copie de la fiche sur chaque Partie est envoyée à celle-ci une fois par an pour qu'elle y inclut tout changement. Elle explique qu'à la troisième réunion de la région européenne, la Suisse a communiqué ses changements au rapporteur de la réunion, que celui-ci les lui a transmis juste après la révision du répertoire de sa région. Elle ajoute que la difficulté de trier et de comprendre les données reçues pose un problème et demande que les formulaires soient dactylographiés ou remplis en majuscules; elle suggère d'informer directement les représentants régionaux des changements.

M. Schürmann (vice-président du Comité du manuel d'identification) demande s'il serait possible de mettre le répertoire européen sur le site CITES sur Internet et de fournir les mises à jour par courrier électronique plutôt que sur papier.

M. van Vliet (Secrétariat) convient que l'idée, dans son principe, est valable, mais que le Secrétariat a déjà beaucoup à faire pour apporter les modifications nécessaires au Répertoire général de la CITES.

M. McGough (Royaume-Uni) explique qu'il y a beaucoup d'informations dans le répertoire de la région, et qu'elles changent rapidement. Il explique que les organes de gestion essaient de créer un site sur Internet; à cette occasion, l'on pourrait voir comment, techniquement, y inclure le répertoire et le mettre à jour. Il ajoute qu'il faudra vérifier s'il est possible d'indiquer les noms des personnes sur ce site.

6.2.2 Amérique du Nord

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) estime que comme le répertoire est un outil important, il faudrait discuter des autres types de liens ou d'informations qui seront nécessaires et qui seront diffusés. Il demande si le répertoire sera envoyé à tous et suggère qu'il serve aux personnes des régions à communiquer entre elles. Il estime qu'il faudra établir des lignes directrices ou une procédure pour les mises à jour, qui seront fréquentes puisque le répertoire sera largement diffusé. Il suggère que quelqu'un en soit chargé. Il souhaite que les pays soient incités à utiliser la messagerie électronique car c'est un moyen de communiquer facile, rapide et sûr.

M. de Koning (représentant de l'Europe) demande si les répertoires concerneront uniquement les organes de gestion et les autorités scientifiques ou tous les spécialistes. Il suggère que les répertoires concernant les organes de gestion et les autorités scientifiques soient terminés en priorité puisqu'on établisse une liste des spécialistes des plantes. Concernant le document Doc. PC9-Inf. 7 sur les informations résultant de la troisième réunion européenne, il déclare que la CITES devrait communiquer à la région européenne les informations sur la recommandation acceptée dans un classeur à feuilles volantes, et peut-être aussi les transférer sur Internet.

M. Leach (représentant de l'Océanie) souligne qu'obtenir des données de personnes d'autres régions a été l'un des problèmes rencontrés dans l'examen des annexes. M. Schippmann (Allemagne) ajoute qu'en préparant les avis de commerce non préjudiciable, il a parfois tenté de contacter d'autres pays, mais sans succès.



M. de Koning suggère de demander aux personnes participant au programme Agenda 2000 de fournir une liste de toutes les personnes participant à des projets relatifs à la flore dans le monde.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) demande qui est chargé d'obtenir des informations; il explique que dans sa région, il faudrait du temps pour trouver les personnes appropriées. Mme Clemente (présidente) répond que c'est la tâche des représentants régionaux.

M. de Koning demande si le Secrétariat pourrait le faire. M. van Vliet (Secrétariat) répond que le Secrétariat a différentes tâches concernant les organes de gestion et les autorités scientifiques et qu'il ne lui est pas possible d'en assumer d'autres. Mme Clemente (présidente) explique que le Secrétariat n'a pas les ressources pour le faire et que dans son cas, un budget approuvé par le gouvernement couvre ce travail.

M. von Arx estime que les tâches de chaque région devraient être définies. La présidente en convient et déclare que les tâches des représentants devraient être discutées lors de la préparation du Plan d'action.

Mme de Oliveira (représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) explique qu'elle a demandé par téléphone des listes de personnes mais que seuls le Panama, le Guatemala et la République dominicaine lui ont répondu.

La présidente souligne la nécessité de persévérer dans les contacts avec les Parties. Elle recommande que dans sa région, ce travail soit réparti entre les deux représentants.

M. Leach déclare que l'Océanie peut le faire mais qu'établir des listes jusqu'au niveau des systématiciens serait un surcroît de travail. Il suggère que l'Australie ou une autre Partie ayant un site principal sur Internet.

M. van Vliet ajoute que le Secrétariat pourrait fournir aux nouveaux venus les adresses des organes de gestion et des autorités scientifiques désignées par les Parties. La présidente remercie le Secrétariat pour son offre.

Mme Clemente résume le débat en déclarant qu'il y a deux objectifs:

- 1) Préparer des répertoires régionaux pour inclusion dans le rapport de la présidente du Comité pour les plantes à la 11^e session de la Conférence des Parties. Ces rapports devraient inclure au minimum les noms et adresses des experts en plantes des organes de gestion et des autorités scientifiques; et
- 2) Envisager des méthodes pour transférer les informations sur Internet ou d'autres modalités d'échange de l'information. La présidente informera ensuite le Comité de la marche à suivre.

7. Propositions techniques pour la 11^e session de la Conférence des Parties

7.1 Harmonisation des annotations aux espèces végétales commercialisées pour leurs propriétés médicinales; rapport

M. van Vliet (Secrétariat) présente ce document et renvoie les participants aux points A, d) et e), où le Comité exprime son opinion sur ce que serait la meilleure solution et s'il convient d'appuyer la proposition du Secrétariat.

M. de Koning (représentant de l'Europe) explique qu'au point 9.1.3 sur le commerce important, les annotations devraient elles aussi être discutées; il suggère que ces deux documents soient discutés ensemble, ce à quoi le Secrétariat n'a pas d'objection.



M. Kiehn (Autriche) souligne que seules les annotations 2 et 8 à la page 4 du document Doc. PC9-Item 9.1.3 (en anglais seulement) peuvent être harmonisées facilement. Il estime que le point 7.1 est une question distincte, qui devrait être approfondie. La présidente en convient.

M. Leach (représentant de l'Océanie) indique que lorsqu'il a lu le document 7.1 la première fois, l'alinéa e) était très vague et d) beaucoup plus précis.

Concernant le tableau de la page 4 du document Doc. PC9-Item 9.1.3, M. Schippmann (Allemagne) demande pourquoi seules ces trois espèces ont été retenues.

M. van Vliet explique que *Panax quinquefolius* n'a pas été sélectionnée parce qu'elle est commercialisée sous forme de racines qui font l'objet d'une annotation spécifique, et que *Pterocarpus santalinus* ne l'a pas été parce que l'annotation ne porte que sur les matériels de base et que les matériels traités jusqu'à un certain niveau, comme les baguettes de tambour, ont déjà une dérogation.

Le Comité appuie la proposition du Secrétariat et convient que le paragraphe d) devrait être amendé comme suit: "produits chimiques et produits pharmaceutiques finis".

8. Propositions sur des espèces, à soumettre à la 11^e session de la Conférence des Parties

8.1 Bâtons de pluie

Mme Clemente (présidente) explique que certains documents ont été distribués pour information. Elle rappelle aux participants que le sujet a été au cœur d'une longue histoire qui a commencé à Tenerife, et que les délégués du Chili avaient faits un exposé sur la question à la dernière session du Comité, à Pucón. Le Chili recommande à présent la préparation d'une proposition de dérogation en faveur des bâtons de pluie, pour, au maximum trois unités vendues à des touristes les emportant avec eux. Elle indique que le Chili n'est pas encore arrivé à la session mais qu'elle approuve la proposition car il n'y a pas de problème de conservation; elle demande toutefois pourquoi imposer une limite à trois spécimens par personne.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) approuve la proposition mais pas la limitation à trois pièces par personne. Il demande qu'à son arrivée, le Chili fournisse des explications à ce sujet. Il explique qu'il est probable que tous les bâtons de pluie ne proviennent pas de Cactaceae et demande des précisions sur le libellé de la dérogation.

M. van Vliet (Secrétariat) explique que le texte de la proposition sous A) devrait lever les incertitudes; toutefois, si le Secrétariat était prié de reformuler la dérogation, il pourrait le faire en mentionnant les espèces chiliennes en particulier.

M. von Arx se déclare préoccupé de la manière dont seront contrôlés aux frontières les bâtons de pluie fabriqués à partir d'autres espèces. Il rappelle que lors de discussions passées, une dérogation pour tous les bâtons de pluie avait été suggérée.

La présidente explique que le Chili est très prudent et ne traite que des espèces chiliennes.

M. Kiehn (Autriche) déclare que le Chili examine le contrôle des produits manufacturés en masse; il approuve le report du débat jusqu'à l'arrivée du Chili.

Mme Clemente accepte de reporter le débat mais estime qu'en principe, le Comité devrait appuyer la proposition du Chili. Elle estime que le Chili et le Mexique pourraient approuver une dérogation pour tous les bâtons de pluie.



M. von Arx partage cette opinion mais estime que le Pérou devrait lui aussi être contacté par les représentants régionaux. La présidente déclare que si c'est le cas, Mme de Oliveira sera en contact avec le Pérou.

M. Perez Ramírez (Mexique) explique que souvent, l'on confond les bâtons de pluie faits à partir des cactus et ceux fabriqués avec des bambous; il appuie donc l'idée d'une dérogation pour tous les bâtons de pluie.

Le Comité pour les plantes appuie la proposition du Chili et demande l'examen d'une dérogation pour tous les bâtons de pluie.

8.2 *Araucaria araucana*

La présidente indique que la proposition sur *Araucaria araucana* est très détaillée et bien rédigée.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) souligne qu'il serait plus simple d'avoir tous les taxons à une seule et même annexe mais doute que l'inscription à l'Annexe I résolve le problème.

Mme Clemente (présidente) répond qu'en principe ce serait plus simple car c'est le commerce des graines qui pose un problème. M. Kiehn (Autriche) explique qu'en effet, il est impossible d'obtenir des graines d'*A. araucana* du Chili car elles sont inscrites à l'Annexe I, de sorte qu'elles doivent être obtenues en Argentine. Quoi qu'il en soit, il est difficile de distinguer les graines provenant du Chili de celles provenant de l'Argentine.

M. van Vliet (Secrétariat) indique qu'il a reçu une lettre de l'Argentine expliquant qu'elle souhaite inscrire les graines à l'Annexe II et que le Secrétariat lui a suggéré d'envisager le transfert de cette espèce à l'Annexe I. Il précise que l'Argentine ne souhaite pas exporter les graines, que sa législation n'autorise aucun commerce et qu'elle envisage un mécanisme de contrôle par le biais de la CITES.

La présidente demande si cette espèce apparaît dans l'étude faite pas les Pays-Bas. M. de Koning (représentant de l'Europe) répond par l'affirmative et que les populations sont restreintes, très menacées, et remplissent les critères d'inscription à l'Annexe I. Il ajoute que dans les Andes, les graines sont une importante source alimentaire.

M. von Arx estime qu'il y a encore de grandes différences entre l'inscription à l'Annexe I et celle à l'Annexe II. Il s'enquiert au sujet du quota de graines. M. van Vliet déclare qu'un quota zéro ne serait pas utile car les graines ne sont pas soumises aux contrôles CITES. Il renvoie les participants à la résolution Conf. 9.24 qui demande d'éviter autant que possible les inscriptions scindées.

M. McGough (Royaume-Uni) convient que l'inscription scindée doit être évitée et que si une espèce remplit les critères de l'Annexe I, elle devrait y être inscrite.

Le Comité pour les plantes décide d'appuyer la proposition de l'Argentine.

8.3 *Kalmia cuneata*

Mme Lyke (Etats-Unis d'Amérique) présente le document et indique qu'il faudrait davantage d'informations, en particulier sur le prélèvement de spécimens dans la nature depuis quelques années.

La présidente demande si les Etats-Unis d'Amérique ont une législation spécifique, nationale, fédérale, ou d'Etat, sur cette espèce. Mme Lyke déclare que l'espèce est considérée comme en danger en Caroline du Nord et est donc protégée par l'Etat.

Mme Clemente (présidente) demande que toutes les informations sur cette question soient envoyées aux Etats-Unis d'Amérique.



M. de Koning (représentant de l'Europe) estime que s'il n'y a pas d'autres données disponibles, les Etats-Unis d'Amérique devraient appuyer sa proposition de suppression des annexes.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) approuve cette intervention, estimant que le Comité devrait appuyer fermement la suppression des annexes d'une espèce qui ne fait pas l'objet de commerce; il félicite cet Etat qui a fait du bon travail.

Le Comité pour les plantes convient d'appuyer la proposition des Etats-Unis d'Amérique de préparer une proposition de suppression des annexes.

8.4 *Guaiacum sanctum*

Mme Lyke (Etats-Unis d'Amérique) présente ce document en expliquant que d'après les informations disponibles, l'espèce remplit les critères de l'Annexe I. Elle demande les informations disponibles sur cette question.

M. Schippmann (Allemagne) déclare que l'espèce apparaît dans l'examen des plantes médicinales; il renvoie les participants au tableau de la page 34 du document Doc. PC9-Item 9.1.3.

M. de Koning (représentant de l'Europe) indique que d'après l'étude faite par les Pays-Bas, *G. sanctum* ne remplit pas les critères de l'Annexe I mais ceux de l'Annexe II, où l'espèce est actuellement inscrite.

M. Jenkins (président du Comité pour les animaux) et M. de Koning se déclarent surpris, ce dernier estimant que des études plus approfondies montreraient que l'espèce remplit les critères de l'Annexe I.

M. Kiehn (Autriche) rappelle que l'un des critères biologiques d'inscription d'une espèce à l'Annexe I est que sa population soit inférieure à 5000 individus. Avec une population de 2500 spécimens matures, *G. sanctum* remplit ce critère. Il déclare également que ce taxon est en cours d'étude au Costa Rica et demande si les représentantes de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes ont des informations à ce sujet.

Il est convenu que les informations contenues dans l'étude réalisée par les Pays-Bas et le WCMC sur l'évaluation des espèces d'arbres sur la base des critères d'inscription aux annexes CITES et celles résultant de l'étude en cours au Costa Rica seront communiquées aux Etats-Unis d'Amérique s'ils persistent à envisager de soumettre une proposition de transfert à l'Annexe I.

8.5 Examen de *Swietenia macrophylla* concernant les critères d'inscription à l'Annexe II

Mme Lyke (Etats-Unis d'Amérique) explique qu'une position définitive sur cette question n'a pas encore été prise et qu'elle souhaite recevoir des commentaires et des informations supplémentaires.

M. Cantu (Greenpeace International) explique que la population mexicaine de cette espèce a été inscrite à l'Annexe III l'an dernier et que l'exportation du bois de *S. macrophylla* du Mexique est interdite. Il déclare qu'il sera heureux de fournir les informations dont il dispose aux autorités américaines.

M. Avila (*Cámara Forestal de Bolivia*) rappelle que la discussion sur l'acajou en Bolivie n'est pas récente et que les arguments utilisés pour inscrire l'espèce à l'Annexe II n'ont pas changé. Il déclare que M. Logo a récemment établi un rapport complet sur la base duquel presque tous les Etats de l'aire de répartition ont pris des mesures de conservation de l'espèce. Il explique que la Bolivie est le premier pays tropical ayant des bois certifiés et que c'est la première fois qu'il est proposé que la Bolivie prenne des mesures pour garantir la conservation et la gestion de l'espèce. Il déclare qu'il y a eu bien des discussions sur le commerce illégal supposé entre la Bolivie et le Brésil mais que ce commerce n'existe pas. Il déclare que le marché des produits du bois est peu actif en Bolivie car il ne bénéficie pas d'incitations économiques. Il explique que des opérations illicites résultent des incursions des fermiers mais qu'il n'y a pas d'exportations. Il ajoute qu'à Sao Paulo, l'on a envisagé de mettre un terme aux



incursions des fermiers boliviens en territoire brésilien, et que la question a été transférée aux régions. Il ajoute que ce travail ne fait que commencer. Il estime que tant que le groupe de travail n'aura pas recommandé l'inscription de l'espèce à l'Annexe II, il ne sera pas approprié de discuter de la question.

La présidente remercie M. Avila pour son intervention et se déclare sûre que les autorités américaines seront heureuses de recevoir les informations disponibles et d'apprendre ces initiatives. Le Comité pour les plantes convient que les informations disponibles devraient être communiquées aux Etats-Unis d'Amérique.

8.6 *Panax ginseng*

Mme Clemente (présidente) explique que les autorités CITES russes ont envoyé la proposition pour qu'elle soit distribuée à toutes les Parties en leur demandant leurs commentaires et suggestions, que la présidente devait ensuite leur transmettre.

M. Cheong (République de Corée) fait une déclaration concernant le document d'information PC9-Inf.10 (en anglais seulement), fourni par les autorités CITES coréennes. M. Cheong estime que la mer située entre la péninsule coréenne et l'archipel japonais ne devrait pas être nommée "*Sea of Japan*" (mer du Japon). Historiquement, cette mer a plusieurs noms. Se fondant sur les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, il déclare que son pays préfère que l'on se réfère à cette mer par le double nom "*Oriental Sea/Sea of Japan*" ("mer Orientale/mer du Japon"). Il explique que sa délégation estime qu'il est important que le Secrétariat ne préjuge pas des prétentions légitimes d'une Partie à la Convention; il demande que les mesures appropriées soient prises pour éviter que le problème se pose à nouveau.

M. van Vliet (Secrétariat) déclare qu'il a pris acte de cette demande suite aux discussions qu'il a eu avec les représentants coréens et qu'il en informera les autorités CITES russes.

M. Robbins (TRAFFIC) estime que l'Annexe II pourrait être appropriée car bien que la Fédération de Russie n'ait pas l'intention d'exporter, l'inscription à l'Annexe II permet le commerce. Il déclare que les résultats d'une enquête entreprise par TRAFFIC Allemagne seront transmis aux autorités CITES russes lorsque l'enquête sera terminée. M. Robbins indique que les Etats-Unis connaissent bien cette espèce et pourraient partager leur expérience de sa gestion avec la Russie.

M. Hong (représentant de l'Asie) confirme avoir reçu la proposition en avril et explique que de nouvelles informations seront réunies, après quoi une réponse officielle sera donnée. Compte tenu de la forte pression du commerce, le représentant de l'Asie convient que l'espèce devrait être inscrite à l'Annexe II mais il estime que comme la plupart des spécimens exportés ne sont pas des plantes sauvages mais des plantes cultivées, la question devrait être approfondie.

M. Schippmann (Allemagne) confirme que le commerce des plantes prélevées dans la nature est très limité et n'est pratiqué qu'à la frontière entre la Russie et la Chine. Il explique que la proposition russe vise à résoudre le problème du commerce des plantes prélevées dans la nature mais que l'inscription à l'Annexe II affecterait tout le commerce. Il suggère de n'inscrire à l'Annexe II que les plantes sauvages puisque celles-ci sont commercialisées sous forme de racines entières portant une cicatrice. Il explique que si les plantes sauvages étaient coupées en morceaux, elles ressembleraient à des plantes reproduites artificiellement et atteindraient un prix bien moins élevé.

M. Hong approuve cette intervention et explique que le ginseng était autrefois réparti dans toute la Chine (ainsi qu'en Corée du Nord et dans la péninsule coréenne) mais qu'elle a disparu au cours des 50 dernières années. Il déclare que des études génétiques en cours montrent qu'il y a une grande différence entre les plantes sauvages et les plantes cultivées et que la pression sur les plantes dans la nature est donc forte et qu'il est nécessaire de les conserver. Il partage l'opinion des autorités CITES russes et estime que comme la pression est la plus forte dans ce pays, l'inscription de l'espèce à



l'Annexe II devrait être considérée. Il ajoute qu'il faudrait distinguer les plantes sauvages des plantes reproduites artificiellement.

Mme Lyke (Etats-Unis d'Amérique) se déclare préoccupée par la capacité des Parties de faire respecter les lois sur le commerce des racines prélevées dans la nature même si les experts sont en mesure de déceler les différences. Elle demande si cela ne risque pas de faire passer des spécimens prélevés dans la nature pour des spécimens reproduits artificiellement et d'en encourager le commerce.

La présidente rappelle aux participants les remarques du représentant de la Chine et de l'organe de gestion de l'Allemagne selon lesquelles les deux types de spécimens sont facilement identifiables.

M. Cheong convient qu'ils le sont. Il explique qu'on estime que les plantes subissent une forte pression dans la nature à cause des prélèvements mais que l'espèce n'a jamais été au bord de l'extinction. Il déclare que la population locale plante des graines dans les régions montagneuses afin qu'il y ait des populations semi-sauvages. Il estime qu'il faudrait davantage de consultations avant de prendre une décision qui affecterait les Etats de l'aire de répartition.

Il est décidé que le Secrétariat écrira officiellement à la Fédération de Russie et veillera à ce que les documents se réfèrent à l'avenir à la mer Orientale/mer du Japon. Le Secrétariat fera également part à la Fédération de Russie des préoccupations et des commentaires formulés par la République de Corée au cours du débat sur ce point. Le Secrétariat demandera à la Fédération de Russie de prendre contact avec la République de Corée.

8.7 Examen d'*Aniba rosaeodora* et d'*Aniba duckei* en réponse à une demande de proposer leur inscription à l'Annexe II

Mme Lyke (Etats-Unis d'Amérique) présente cette question et annonce qu'un examen des données disponibles a été entrepris suite à la demande de citoyens américains que les deux espèces soient inscrites à l'Annexe II. Mme Lyke explique que la décision de présenter une proposition d'amendement n'a pas encore été prise et que des commentaires et des informations ont été demandés.

M. Allain (France) souhaite que ces espèces soient inscrites mais il voudrait d'abord connaître l'opinion des autres membres de l'UE. Il explique que si ces plantes sont utilisées dans toute la région, le Service forestier français estime qu'il y en a toujours le long de la côte de la Guyane. M. Allain explique que comme les huiles essentielles extraites de ces espèces sont progressivement remplacées par d'autres ingrédients dans la production des parfums, leur utilisation devrait diminuer.

M. Zerbini (Brésil) déclare que le Brésil n'appuie pas cette proposition.

8.8 *Camptotheca acuminata*

M. van Vliet (Secrétariat) demande que si la proposition d'inscrire *Camptotheca acuminata* à l'Annexe II vise à contrôler tous les parties et produits, elle en couvrira également les noms commerciaux.

8.9 *Cistanche deserticola*

Concernant le document sur l'inscription à l'Annexe I de *Cistanche deserticola*, M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) explique que ce sont essentiellement les graines et les produits pharmaceutiques qui sont commercialisés; il demande si les graines sont incluses dans la proposition. M. Jia (Chine) répond par l'affirmative.

M. von Arx demande quel produit de la plante est légalement exporté. M. Jia explique qu'il disposera de davantage d'informations à son retour en Chine.



9. Commerce important

9.1 Rapports d'activité

9.1.1 Commerce d'orchidées en Thaïlande (projet CITES S-57); rapport sur la Phase II

M. McGough (Royaume-Uni) explique le processus d'étude du commerce important, indiquant que c'est un mécanisme qui permet d'aider les Parties à appliquer la Convention. Il indique qu'il y a de bonnes relations de travail entre les JBR de Kew et les organes de gestion de la Thaïlande, principal pays d'exportation d'orchidées sauvages. Il explique que le manque de données de qualité sur la situation actuelle de ces espèces est un problème, mais que celles qui sont disponibles sont résumées dans un rapport de 700 pages. Il indique que l'exportation de toutes les orchidées sauvages est actuellement interdite et que la seconde phase du projet doit être discutée avec la Thaïlande. Il explique aussi que le rapport tel qu'il est publié devrait être mis sous une forme telle que les autres Parties pourront l'utiliser.

M. Thitiprasert (représentant suppléant de l'Asie) remercie M. McGough et le Secrétariat pour leur assistance et le financement alloué. Concernant la Phase II, il explique que des plans pour certains taxons sont à l'étude. Il ajoute qu'une étude sera proposée pour certaines espèces telles que *Vanda coerulea*, pour laquelle il faudrait que la Thaïlande et le Myanmar disposent de plus de données sur la population dans la nature avant de soumettre une proposition de transfert à l'Annexe II. Il explique qu'un contrôle interne est envisagé pour améliorer le contrôle du commerce illicite des orchidées sauvages et que l'augmentation des populations dans la nature devrait permettre la reprise du commerce international.

Mme Clemente (présidente) félicite M. McGough et M. Thitiprasert pour ce projet exemplaire et déclare que c'est un modèle de coopération pouvant inspirer tous les participants.

9.1.2 Commerce de *Dendrobium* (projet CITES S-56); rapport

M. McGough (Royaume-Uni) explique que les plantes reproduites artificiellement et les hybrides font l'objet d'un large commerce. Il souhaite consulter le Secrétariat sur la prochaine phase du projet et sur la manière d'utiliser les informations pour aider les Parties. Il explique que la suppression des annexes pourrait être envisagée et que le matériel pourrait être publié pour être à la disposition de la communauté scientifique et des Parties. Il demande comment les données pourraient être utilisées.

M. van Vliet (Secrétariat) explique que les deux projets ont donné plus de travail que ce qui était initialement prévu. Concernant *Dendrobium*, M. van Vliet suggère que comme la plupart des projets actuellement examinés pourraient entraîner une résolution sur le commerce des plantes sauvages, un mécanisme pour le suivi de *Dendrobium* et la publication des données soient envisagés.

9.1.3 Commerce de plantes médicinales (projet CITES S-109); rapport

M. Schippmann (Allemagne) présente le document et souligne qu'il y a un chevauchement avec d'autres points de l'ordre du jour. Il espère que l'information communiquée a été utile. L'absence de données scientifiques pour donner l'avis de commerce non préjudiciable et, parfois, le manque de données commerciales, sont parmi les problèmes qui ont été rencontrés dans la préparation du document. Il renvoie les participants aux pages 68 et 69 (sur le commerce préjudiciable) et explique que dans les rapports annuels, les données sur les pays d'exportation sont souvent insuffisantes et celles sur les pays d'importation plus encore. Il explique aussi que de nombreux pays établissent encore leurs rapports sur la base des permis délivrés plutôt que des permis utilisés. Il déclare qu'il y a un fort pourcentage de pays d'importation qui n'établissent pas leurs rapports, peut-être parce que les plantes ne sont pas



reconnues ou parce que les parties commercialisées ne sont pas facilement identifiables. Il ajoute qu'il est difficile d'évaluer le volume de l'exportation quand les unités utilisées sont la "boîte" ou le "carton". Il souligne deux besoins fondamentaux: 1) compte tenu du manque de données sur le commerce, qui entraîne une faible sensibilisation à la question, le principal besoin est la formation des cadres CITES, des douaniers et des commerçants; et 2) la préparation de fiches du manuel d'identifications. Concernant le premier point, il explique que l'information doit être améliorée après quoi des recommandations pourraient être formulées.

Mme Clemente (présidente) indique que le Comité discutera du document n'en adoptera pas les recommandations. Elle estime que celles-ci ne peuvent pas être discutées sans que les pays impliqués dans le commerce des espèces concernées aient été consultés. Dans le courant de la discussion, d'autres membres du Comité appuient son intervention.

Plusieurs observateurs et membres du Comité félicitent l'Allemagne pour son travail sur le commerce de ces espèces. Toutefois, il est souligné que les données sur le commerce de certaines espèces ne sont pas exactes et qu'elles devraient être amendées. Au cours de la discussion, plusieurs observateurs et ONG estiment que les rapports sur le commerce des plantes médicinales devraient être détaillés pour donner une idée précise du commerce.

Certains se déclarent préoccupés de ce que les recommandations à l'adresse des Parties ont été faites avant que celles-ci aient été consultées. Plusieurs membres estiment que le Comité ne peut pas approuver le document tel qu'il est présenté.

Après la discussion, M. Schippmann (Allemagne) propose que toutes les recommandations soient supprimées et que le Secrétariat soit prié d'envoyer le rapport aux Parties sous forme de notification.

M. van Vliet (Secrétariat) explique que dans ce cas, tout le document devrait être traduit, ce qui serait un surcroît de travail. Il estime que ce serait inutile car les Parties répondent rarement aux notifications. Il ajoute que si les Parties n'ont pas un besoin urgent du document, les parties pertinentes pourraient être traduites dans la langue des Parties concernées et leur être envoyées ultérieurement.

M. Jenkins (président du Comité pour les animaux) déclare qu'il appuie la démarche préconisée; il fait valoir que les Etats des aires de répartition sont forts lorsqu'ils collaborent. Il explique que ces Etats peuvent résoudre les problèmes avant qu'ils ne soient portés à la connaissance du Comité pour les plantes et estime qu'il serait sage de leur envoyer le document pour recevoir leurs commentaires et corrections et que les informations ainsi obtenues devraient être prises en compte dans la formulation des recommandations. M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) partage cette opinion et ajoute qu'il est important que les Parties établissent des rapports corrects sur leur commerce.

La présidente appuie la suggestion de M. Jenkins et demande si le Comité pour les plantes accepte de mettre à jour le report. Elle demande au Secrétariat d'appuyer le Comité, le moment venu, lorsqu'il faudra demander aux Etats de l'aire de répartition de contribuer au rapport.

M. van Vliet indique qu'il communiquera les informations compilées par l'Allemagne aux Parties concernées en leur demandant leurs commentaires. Il fera ensuite rapport à la 10^e session du Comité pour les plantes.

En résumé, le Comité pour les plantes convient de demander au Secrétariat d'envoyer aux Etats de l'aire de répartition les parties du rapport les concernant en leur demandant leurs commentaires et des informations supplémentaires.



9.1.4 Commerce d'orchidées chinoises

M. McGough (Royaume-Uni) présente ce point en expliquant que c'est un nouveau projet et le premier rapport.

M. Jia (Chine) déclare que la coopération avec les JBR de Kew a été très agréable. Il explique que le rapport est divisé en quatre parties. Concernant la deuxième partie, il explique que 10 orchidées, et non cinq comme indiqué dans le rapport, sont en cours d'examen. Concernant la troisième partie, il explique que des difficultés ont surgi en raison du travail nécessaire sur le terrain. Concernant la quatrième partie, il explique que le document est terminé et qu'il ne reste plus qu'à le faire traduire.

La présidente et le Secrétariat déclarent qu'ils sont satisfaits du projet. Concernant la première partie du projet, M. van Vliet (Secrétariat) déclare qu'un atelier aura lieu en Chine dans le courant de l'année afin que des recommandations puissent être formulées et que les capacités de la Chine soient renforcées à la fin du projet.

9.1.5 Application de mesures de contrôle du commerce de *Nardostachys* et *Picrorhiza*

Mme Marshall (TRAFFIC *East/Southern Africa*) présente le document et explique qu'il subsiste des questions d'ordre taxonomique concernant les avis de commerce non préjudiciable au Népal, ce qui fait que l'inscription aux annexes CITES est en grande partie inefficace. Elle souhaite avoir les commentaires du Comité sur les recommandations formulées dans le rapport.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) déclare que s'il y a peu de données disponibles, les recommandations sont utiles. Il suggère de les examiner pour voir celles qui sont le plus utiles. Mme Clemente (présidente) accepte cette suggestion.

M. Hong (représentant de l'Asie) renvoie les participants à un rapport intermédiaire sur la partie de l'étude sur le commerce important publié dans *Opera Botanica* en 1984, qui donne à penser que si le genre est distinct, les espèces sont morphologiquement très similaires.

Le Secrétariat demande que le Comité pour les plantes appuie les recommandations plutôt que de les adopter, estimant qu'elles pourraient servir de point de départ pour d'autres recherches.

M. von Arx déclare que ce rapport, qui n'est pas final, doit être complété. Il souligne que les données sur le commerce posent des problèmes.

La présidente résume le débat en déclarant que le Comité pour les plantes appuie l'action du Secrétariat et de TRAFFIC et encourage la poursuite de la recherche. Elle suggère que le Comité demande au Secrétariat de lui fournir le rapport final afin que les recommandations finales puissent être examinées.

Le Secrétariat déclare qu'il donnera suite aux recommandations lorsque le rapport sera soumis (fin juin/juillet).

9.1.6 Application de mesures de contrôle du commerce d'*Aquilaria malaccensis*

Mme Marshall (TRAFFIC *East/Southern Africa*) présente le document et explique que l'identification des produits dans le commerce pose des problèmes. Elle explique qu'au moins six espèces sont menacées par l'exploitation de l'agar et que les données sur le commerce sont incomplètes et inexactes. Bien qu'il s'agisse de recommandations préliminaires, elle demande malgré tout les commentaires du Comité.



M. Gideon (Papouasie-Nouvelle-Guinée) explique que cette industrie en est à ses débuts en Papouasie-Nouvelle-Guinée, de même qu'en Indonésie et à Irian Jaya. Il déclare qu'avec la coopération des autres Etats de l'aire de répartition, l'examen de l'inscription d'autres espèces à l'Annexe II pourrait être appuyé. Il explique qu'il y a un important commerce non contrôlé entre l'ouest de son pays et Irian Jaya.

M. Zerbini (Brésil) souhaiterait savoir quelles initiatives ont été prises par la CITES, quels sont les Etats de l'aire de répartition et quelles ont été les importations depuis 1995, année de l'inscription de l'espèce à l'Annexe II.

Mme Marshall déclare que les initiatives indiquées aux pages 5 et 6 requièrent l'action des Etats de l'aire de répartition et qu'il y aura plus d'informations dans le rapport final. Les importateurs n'ont pas fourni de données.

M. Thitprasert (représentant suppléant de l'Asie) indique que TRAFFIC a souvent demandé des informations sur le commerce en Thaïlande. Il explique que depuis 1997, la Thaïlande n'a pas délivré de permis d'exportation car l'espèce est menacée par la destruction de son habitat.

9.1.7 Commerce de bulbes de Géorgie

M. Schürmann (Pays-Bas) indique qu'il y a des failles dans l'infrastructure dues en partie aux carences de la poste, au manque de messagerie électronique et, peut-être, à la médiocrité des transports. Il explique que dans l'ensemble, il n'y a pas de législation. Le système a été copié sur le contingentement turc mais après un démarrage positif, beaucoup reste à faire. Il explique que le problème est dû essentiellement à la situation financière de la Géorgie.

M. McGough (Royaume-Uni) approuve ces commentaires et explique que si la Géorgie a importé le modèle de la Turquie, elle ne peut pas l'appliquer faute d'une autorité scientifique. Il souligne la nécessité de fournir à la Géorgie la capacité de travailler et de bâtir des relations avec les grands pays d'importation tels que les Pays-Bas, et avec l'UE. M. McGough ajoute qu'il y a peu d'informations sur la conservation des bulbes car peu de botanistes ont pu travailler dans ce pays. Il souligne l'importance d'appuyer la Géorgie mais aussi de lui indiquer clairement que le commerce doit être durable.

9.1.8 Commerce de bulbes de Turquie

M. Schürmann (Pays-Bas) présente le document et déclare que le contingentement fonctionne bien; il suggère qu'il serve de modèle d'utilisation durable des plantes sauvages. Il déclare que les résultats seront disponibles à la fin de l'année et que les représentants de l'Europe seraient les bienvenus dans le pays s'il souhaite avoir plus de données sur le commerce des bulbes.

La présidente se déclare très satisfaite des résultats obtenus et se félicite de la coopération avec la Turquie.

M. McGough (Royaume-Uni) approuve les commentaires des Pays-Bas et explique que la Turquie a beaucoup progressé dans l'utilisation des géophytes. Il déclare que le système en place est excellent, des cueilleurs individuels aux exportateurs en passant par les commerçants, et que l'autorité scientifique, qui inclut des personnes qui vont régulièrement sur le terrain, est efficace. Il indique que la Turquie souhaite suivre plus de sites et qu'une future coopération est prévue. Il souhaite que ce travail soit plus largement diffusé dans le Comité et qu'il y ait des documents ou des exposés sur les systèmes de gestion en place.

La présidente et M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) approuvent cette suggestion.



M. Leach (représentant de l'Océanie) déclare qu'un des membres du groupe de travail sur le Plan stratégique a reconnu la nécessité d'un exemple positif de l'utilisation de l'Annexe II. La présidente déclare que cela a également été abordé dans le groupe espagnol.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) déclare qu'il y a deux questions: 1) la nécessité de faire connaître cette activité et 2) l'évaluation des éléments qui ont fait du projet un succès.

M. van Vliet (Secrétariat) explique que le Secrétariat a des contacts susceptibles d'aider à la compilation d'informations sur *Galanthus* et *Cyclamen* pour évaluer les éléments de réussite. Il déclare que la coopération entre les organes de gestion et les autorités scientifiques de la Turquie a été un facteur important.

Le représentant du Mexique estime que le Comité pour les plantes ne devrait pas seulement évaluer les éléments de réussite dans la gestion durable de la flore mais aussi définir les termes et concepts sur lesquels il se fonde. Il souligne qu'au Comité pour les animaux, les activités de l'élevage en ranch sont bien définies, ce qui n'est pas le cas pour les plantes.

La présidente déclare que cette question a été abordée par l'atelier sur le Plan stratégique. Elle demande aux délégués de l'Union européenne qui sont allés en mission de faire rapport et de préparer un modèle de gestion.

M. Schürmann déclare qu'un des délégués est resté en Turquie deux semaines de plus pour examiner d'autres sites et qu'il a préparé un rapport qui sera distribué au Comité pour les plantes et à la Conférence des Parties. Il explique que le rapport pourrait être un point de départ pour élaborer un modèle de gestion.

Le Comité pour les plantes reconnaît la qualité du programme de gestion en place en Turquie et encourage ceux qui y ont participé à rassembler leurs connaissances et à élaborer un modèle d'utilisation durable des ressources naturelles pour les autres Etats de l'aire de répartition.

9.2 Plantes médicinales

9.2.1 Définition des futures priorités de travail concernant les études sur le commerce important en tenant compte du rapport du projet CITES S-109 et des priorités établies à la huitième session du Comité pour les plantes

Le Secrétariat suggère que ce point fasse l'objet d'un court débat et demande que les Parties s'expriment sur les plantes médicinales mais que les décisions soient prises après les commentaires.

La présidente accepte cette suggestion et demande que le Secrétariat consulte les Etats des aires de répartition sur le projet S-109 avant que des mesures ne soient prises, ce que le Comité pour les plantes accepte.

9.2.2 Commerce de *Prunus africana*; rapport

Mme Clemente (présidente) présente ce sujet en rappelant qu'un exposé sur les problèmes de mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle a été fait à la huitième session du Comité pour les plantes, au Chili, et qu'un groupe de travail a étudié la question. Elle explique que les principaux problèmes décelés par le groupe portaient sur le Congo et Madagascar.

M. van Vliet (Secrétariat) déclare que les informations qu'il a reçues sont résumées dans le document. Il explique que parmi les Etats de l'aire de répartition, seuls le Kenya et Madagascar ont répondu; il indique qu'il a reçu des documents du Cameroun le matin même. Il ajoute que le Secrétariat continuera de suivre le commerce de *Prunus africana*.



M. Allain (France) explique que la France est un pays d'importation et d'exportation de *Prunus africana*. Il estime que les données commerciales disponibles ne reflètent pas les prélèvements réels, et que l'écorce est prélevée également à d'autres fins.

Il explique qu'en France, une société purifie les extraits en vue de la vente dans les pays de l'UE et ailleurs, une société traite l'écorce pour obtenir les extraits, et une autre fabrique les produits finals. Il précise que les arbres du genre *Prunus* ne réagissent pas de la même manière à l'écorçage partiel sur la côte orientale de l'Afrique et à Madagascar. A Madagascar, la régénération de l'écorce est plus difficile et de nombreux parasites attaquent l'écorce qui se reforme.

M. Ravelomanantsoa (Madagascar) indique que les chiffres donnés dans le document ne sont pas exacts. Il explique qu'il est dans le commerce des plantes médicinales (notamment de *Prunus africana*) et qu'il est venu à la session pour appuyer l'utilisation durable de *P. africana* à Madagascar. Il mentionne l'importance socio-économique de *P. africana* à Madagascar et déclare que l'espèce représente un revenu de plusieurs millions de dollars. Il souhaite l'amélioration des relations entre Madagascar et le Secrétariat CITES.

Mme Núñez (Espagne) explique que l'Espagne importe *P. africana* du Cameroun et de Guinée équatoriale et le réexporte sous forme d'extrait. Elle indique que le commerce est contrôlé.

Mme Clemente (présidente), s'exprimant au nom de l'autorité scientifique de l'Espagne, indique qu'un cadre de l'autorité scientifique de la Guinée équatoriale a participé au cours de maîtrise proposé par l'Espagne et a choisi *P. africana* pour ses travaux de recherche.

Mme Corbetta (Italie) renvoie les participants aux données de l'Italie pour 1995 et 1996 signalées dans le rapport en expliquant qu'elles sont probablement incorrectes et qu'elle les vérifiera. Elle déclare qu'en 1996, *P. africana* n'a pas été importé directement de Madagascar mais via la France.

M. Acworth (*Mount Cameroun Project*) déclare que le Cameroun a utilisé à bon escient les données disponibles pour établir un quota durable. Il explique que le Cameroun souhaiterait recevoir des indications du Secrétariat sur l'établissement des quotas et l'avis de commerce non préjudiciable. Il déclare que de nombreux pays producteurs de *P. africana* ont discuté de différentes méthodes d'établissement de rapports et de programmes d'échange. Il souligne l'importance de la collaboration avec les gouvernements, les communautés, les ONG et les sociétés commerciales pour contrôler l'exploitation, et déclare que les bénéfices doivent être partagés équitablement entre les partenaires. Il ajoute que le plus important est que les communautés locales aient occasion de participer. La présidente déclare qu'elle appuie pleinement ces idées sur ce que devrait être un projet impliquant la coopération.

M. Acworth indique que certaines méthodes ont été appliquées au Cameroun. Il estime qu'il faudrait davantage d'assistance pour évaluer l'état des peuplements. Il explique que le ministère, l'industrie du bois et les communautés ont fait des études sur le rendement de l'écorce, dont les conclusions sont disponibles. Il explique qu'il faut faire des études à long terme pour évaluer le rétablissement des arbres exploités et que les données sur les 25 dernières années sont difficiles à obtenir. Il convient que la différence de régénération de l'écorce selon la région pose des problèmes. Il déclare qu'il existe un projet de réunion de toutes les informations disponibles sur *P. africana* en vue de produire une monographie, et que si celle-ci ne sera pas prête avant l'an prochain, des informations sont cependant déjà disponibles.

M. Allain se déclare préoccupé par le commerce de *P. africana* et explique qu'il a recherché des fonds pour étudier la reconstitution de l'écorce, les effets de l'écorçage, les réserves et la survie à long terme. Il déclare qu'il faudra quatre ou cinq ans pour avoir les résultats des études sur l'écorçage et qu'il pourra ensuite présenter des recommandations sur l'exploitation future.



Mme Clemente souhaite que le Secrétariat continue de suivre cette question. Elle demande au Comité d'appuyer un projet auquel participeraient tous les groupes travaillant actuellement sur *P. africana*, afin d'élaborer un modèle d'utilisation durable d'ici trois à cinq ans.

M. van Vliet explique qu'un projet impliquant directement toutes les personnes travaillant sur *P. africana* serait considérable. Il suggère que comme le Secrétariat travaille à un mécanisme pour l'avis de commerce non préjudiciable, ce pourrait être une première étape.

Mme Corbetta se déclare intéressée à participer à un tel projet et indique que des fonds pourraient être recherchés.

M. Acworth propose de contacter les coordonnateurs de l'étude actuelle pour voir s'ils souhaitent discuter du projet.

La présidente explique qu'il y a deux possibilités: 1) que le Secrétariat assure la coordination en incluant le projet dans le travail sur l'avis de commerce non préjudiciable et 2) que le projet soit établi avec la participation directe des différentes parties.

M. van Vliet explique qu'on ne sait pas exactement combien d'arbres pourraient être abattus ni quelle quantité pourrait être extraite sans que ce soit préjudiciable; il estime qu'il faut trouver le moyen de le déterminer. Il passe ensuite à la question du financement d'un projet aussi large, impliquant différentes parties, et estime que les discussions nécessaires pour le coordonner seraient longues.

M. Allain explique qu'il y a bien plus de données qu'on ne le croit mais qu'elles sont dispersées. Il suggère que les sociétés et les institutions scientifiques réunissent leurs données, ce qui serait un grand projet.

M. McGough estime que le premier stade du projet pourrait être d'examiner l'avis de commerce non préjudiciable, comme le suggère le Secrétariat, et que le deuxième stade pourrait être discuté ultérieurement. Il explique que les rapports sur l'avis de commerce non préjudiciable pourraient être utilisés dans le deuxième stade du projet, impliquant la collaboration entre les Parties.

M. Acworth explique qu'il est important que les fonctionnaires et les gestionnaires locaux s'accordent avec les exploitants sur la marche à suivre pour inventorier les peuplements et établir des quotas. Il recommande d'accepter l'appui du Secrétariat pour élaborer et tester les méthodes et suggère que celles-ci soient ensuite approuvées et utilisées plus largement.

Le Comité pour les plantes convient d'appuyer une action en deux phases:

1. Préparer un projet pour aider les Parties à évaluer l'état des peuplements et faire des recommandations sur le contingentement.
2. Utiliser les informations recueillies durant la phase 1 et réunir l'expérience de toutes les parties impliquées, et élaborer et tester la méthodologie afin de pouvoir l'utiliser dans d'autres domaines.

9.3 Priorités approuvées par la CdP 10 pour les études sur le commerce important

M. McGough (Royaume-Uni) présente le document et explique que la priorité pour l'étude sur le commerce important est de traiter de la résolution sur le commerce important, qui est le pendant de celle du Comité pour les animaux.



9.4 Projet de résolution sur le commerce des spécimens végétaux prélevés dans la nature

M. van Vliet (Secrétariat) présente le document. Concernant les aspects légaux de la résolution, il déclare qu'en principe, ils devraient être exactement les mêmes que ceux relatifs au Comité pour les animaux; il recommande que le Comité pour les plantes ne discute que du nouveau texte proposé s'appliquant spécifiquement aux plantes. Il déclare que le Secrétariat communiquera les commentaires au Comité pour les animaux.

M. Jenkins (Président du Comité pour les animaux) explique que son Comité analysera en détail la résolution Conf. 8.9 à la lumière des six années d'application. Il doute que l'analyse entraîne un affaiblissement de la résolution mais estime au contraire que le processus sera renforcé. Il explique que la question de la terminologie serait abordée et qu'il n'y aurait pas de distinction entre les recommandations primaires et secondaires, et qu'un calendrier des rapports serait inclus pour chaque recommandation. Il indique que le manque de données utiles pour l'avis de commerce non préjudiciable pour certains groupes d'animaux pose des problèmes. Il déclare que certains textes relatifs au Comité pour les plantes pourraient convenir pour le Comité pour les animaux et qu'il importe de présenter à la Conférence des Parties un document applicable aux plantes et aux animaux. Il explique que le Comité pour les animaux envisage un "guide simple en anglais" destiné aux Parties pour leur faciliter la compréhension du processus.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) demande quelle est la recommandation du Comité pour les animaux concernant la date limite de réponse. M. Jenkins explique que l'expérience montre qu'en formulant des recommandations destinées aux Parties, il faut leur indiquer très clairement ce qu'on attend d'elles. Il suggère un délai d'un mois s'il s'agit seulement de fournir des données mais précise que le délai doit tenir compte du contenu des recommandations.

Mme Lyke (Etats-Unis d'Amérique) appuie l'idée d'inclure dans les recommandations une date limite en fonction du temps requis plutôt qu'un délai général; elle suggère que des recommandations spécifiques soient rédigées de manière à refléter l'urgence concernant certains pays.

Mme Clemente (présidente) aborde la question de la distinction entre les résolutions sur les plantes et sur les animaux, et craint que s'il n'y a pas d'accord sur cette question, le texte restera différent dans la partie sur les plantes et celle sur les animaux. Elle estime que certaines Parties souhaiteront sans doute connaître à l'avance le calendrier proposé.

M. van Vliet souligne qu'il est important que la résolution s'applique à toutes les espèces de plantes et d'animaux couvertes par la CITES, qui font l'objet de dispositions sur le commerce important.

M. Jenkins explique que le paragraphe d), à la page 4, pourrait être une recommandation et non une obligation. Il explique que le Comité pour les animaux l'a considéré dans le passé comme une recommandation et que si le Comité pour les plantes conclut que les données sont insuffisantes, un ou plusieurs Etats de l'aire de répartition pourraient entreprendre une étude selon un certain calendrier.

M. van Vliet approuve cette intervention et explique que si le Comité pour les plantes peut s'accorder sur le principe de calendriers, les paragraphes b, c, et d pourraient être combinés en un seul, qui s'appliquerait aux plantes et aux animaux; la résolution serait ainsi facile à appliquer. La présidente demande que le Secrétariat soumette un projet au Comité pour les plantes après la session du Comité pour les animaux.

M. Donaldson appuie la suggestion du Secrétariat et suggère une procédure pour le calendrier. M. Leach (représentant de l'Océanie) estime qu'il importe de faire preuve de souplesse dans les calendriers. M. Hong (représentant de l'Asie) partage son opinion.

Mme Marshall (TRAFFIC *East/Southern Africa*) se déclare préoccupée par deux questions: 1) comment les espèces seront-elles sélectionnées pour l'étude? Elle suggère que des orientations



soient incluses la résolution; et 2) les indicateurs concernant le moment d'examiner les espèces inscrites aux annexes pourraient être différents pour les plantes et pour les animaux.

M. Fragoso (WCMC) suggère que les espèces soient sélectionnées sur la base de certains critères et qu'un libellé soit inclus concernant le moment d'examiner les espèces aux annexes.

Le Secrétariat partage l'opinion de Mme Marshall et renvoie les participants à exemple de l'analyse faite par le WCMC, expliquant que dans le passé, il n'a pas été possible de donner un chiffre sur lequel fonder la sélection des plantes à examiner. Il estime qu'il importe de déterminer s'il faut plus d'informations pour élaborer des lignes directrices. Concernant la seconde préoccupation exprimée par Mme Marshall, il explique que cette question sera réexaminée au Comité pour les animaux.

M. Schippmann (Allemagne) demande des précisions au Secrétariat et, concernant le paragraphe e), à la page 4, suggère, pour satisfaire le Secrétariat et la présidente du Comité, d'inclure les mots "et/ou le coordonnateur de l'examen du commerce important" pour avoir une plus large évaluation.

M. van Vliet déclare que la remarque de M. Schippmann est notée et sera examinée après la session du Comité pour les animaux. Il souligne cependant qu'il ne serait pas approprié d'impliquer le coordonnateur car il ne participe pas directement aux décisions du Comité.

M. Schippmann demande s'il serait possible de mieux définir l'étude préliminaire. M. van Vliet explique que ces mots pourraient se référer aux données commerciales moyennes après un certain temps mais qu'il y a une référence à ce sujet aux pages 1 et 2. Il ajoute que le texte en haut de la page 2 pourrait être pris en compte pour expliquer l'expression "étude préliminaire".

M. Schippmann mentionne les problèmes posés par la définition du commerce important concernant le nombre de taxons spécifiques; il explique que les données manquent parce que les rapports sont mal établis. Il déclare qu'on a le choix entre s'engager dans le processus d'analyse du commerce important ou supprimer les espèces des annexes. Il déclare souhaiter que ce processus soit inclus dans l'étude préliminaire.

M. McGough (Royaume-Uni) estime qu'il faudrait déterminer certains critères. Il renvoie les participants aux critères énoncés à la page 6 et explique que compte tenu des commentaires précédents, préparer un document unique pour les animaux et les plantes rendrait le processus plus transparent. Il suggère d'inclure un diagramme en annexe.

M. Jenkins approuve la mise en place d'un processus transparent car ce serait au mieux des intérêts des pays d'exportation. Il se déclare réticent, du point de vue du Comité pour les animaux, à ajouter des éléments sous forme d'annexes.

Le Comité pour les plantes approuve la préparation d'un projet de résolution unique pour les plantes et les animaux et demande que le Secrétariat lui communique les résultats des discussions qui auront lieu à la prochaine session du Comité pour les animaux.

9.5 Menaces aux populations de plantes en Pologne en raison du commerce de produits médicinaux

Mme Werblan-Jakubiec (Pologne) présente le document et explique que le manque de données détaillées pose des problèmes.

M. Schippmann (Allemagne) approuve cette remarque. Il ajoute que l'Allemagne et la Pologne ont une longue frontière commune et que la Pologne est pour l'Allemagne une source plantes médicinales non inscrites aux annexes. Mme Clemente (présidente) déclare que si l'Allemagne est préoccupée, il devrait être possible de faire ajouter ces plantes à l'Annexe D de la réglementation de l'UE.



10. Examen des annexes

Mme Clemente (présidente) présente le document et indique qu'il sera soumis à la Conférence des Parties. Elle explique que le groupe de travail mis sur pied à la huitième session du Comité pour les plantes a conclu qu'il y a trop de plantes aux annexes CITES et qu'il faudrait en diminuer le nombre en supprimant les "mauvaises herbes" et en se concentrant sur les plantes nécessitant une plus grande attention. Le groupe de travail a établi une procédure à cet effet. Les questions retenues comme prioritaires sont les suivantes:

1. Les bois (décision 10.87 à l'adresse du Comité pour les plantes).
2. Les taxons inscrits aux annexes en 1973 et à la première session de la Conférence des Parties en 1976. Des grands groupes comme les orchidées, les cactus et les cycadales ne sont pas considérés mais certaines espèces d'orchidées et de cactus ont été examinées.
3. Les taxons inscrits en 1979 et à la CdP2.
4. Les taxons inscrits en 1983 et à la CdP3.
5. Le point sur les fougères arborescentes déjà abordé à la session de Tenerife (1996).

La présidente explique que pour chaque question, une ou plusieurs Parties ou consultants de Parties ont réalisé une étude et appliqué les critères de la résolution Conf. 9.24. Elle indique qu'un protocole a été préparé par le Secrétariat, Mme Sandison (Royaume-Uni) et elle-même.

Il est décidé qu'après examen des rapports de chaque groupe, deux groupes de travail seront établis – l'un recommandera les espèces à soumettre à la Conférence des Parties et l'autre analysera les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'étude.

10.1 Rapport d'activité

10.1.1a Plantes carnivores

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) présente ce point et explique que le manque de communication avec les Etats des aires de répartition a rendu l'examen difficile. Il indique que dans la plupart des cas, les Etats des aires de répartition ont fourni peu de données biologiques sur les taxons examinés. La plupart des données provenaient de l'UICN, ce qui indique que toutes les espèces sont menacées, mais souvent en raison de la destruction de l'habitat et non du commerce.

Concernant *Dionaea*, M. von Arx explique que les informations reçues après la préparation du document suggèrent une augmentation du commerce des spécimens sauvages. Il a donc changé la recommandation: l'espèce ne devrait pas être supprimée des annexes.

Concernant *Darlingtonia*, M. von Arx explique qu'il y a eu de nouvelles informations depuis la préparation du document. La plus grande partie du commerce porte sur des plantes reproduites artificiellement et ces espèces ont une large répartition entre la Californie et l'Oregon, où leur habitat est souvent dans des zones reculées. Il explique que comme elles sont peu menacées, leur place à l'Annexe II n'est pas justifiée.

M. von Arx poursuit avec *Sarracenia*, expliquant qu'un problème d'identification se pose car ces plantes perdent leurs feuilles en hiver. Il estime que ces espèces devraient être maintenues à l'Annexe I car elles n'ont que de petites populations. Il explique que certaines sous-espèces de *Sarracenia rubra* devraient être inscrites à l'Annexe I pour la même raison. Il ajoute que des données récentes montrent qu'il y a peu de commerce international des autres espèces. D'autres considérations, telles que le commerce des rhizomes, pourraient être examinées par les groupes de travail.



M. von Arx explique qu'il est difficile d'obtenir des informations sur *Nepenthes* et que la plupart des données proviennent des groupes de spécialistes UICN/CSE. Il y a 10-15 espèces qui devraient être à l'Annexe II, près de 70 qui ne remplissent pas les critères de l'Annexe II, et six qui remplissent ceux de l'Annexe I. M. von Arx explique que la plus grande partie du commerce de *Nepenthes* porte sur des spécimens reproduits artificiellement; il souligne que là encore, des informations récentes donnent à penser que les espèces semblables posent un problème d'identification.

La présidente remercie M. von Arx et demande la mise à jour du rapport afin qu'il puisse être distribué au groupe de travail qui discutera de propositions spécifiques.

10.1.1b *Byblis*

M. Leach (représentant de l'Océanie) présente cette question et explique qu'il y a eu des problèmes de communication. Il indique que comme il n'y a pas de données spécifiques sur la taille des populations, l'examen a dû s'appuyer sur les travaux de terrain. Il souligne que les agences d'Etat australiennes de conservation et un expert en taxonomie ont des opinions opposées et que par ailleurs, certaines sous-espèces sont reconnues. Il indique qu'il n'y a pas de recommandation particulière à faire mais il estime qu'aucune espèce ne remplit les critères d'inscription aux annexes. Il souligne que les sites en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont si reculés qu'il est peu probable que les cueilleurs s'y rendent et que ces plantes ont une très faible valeur horticole. Concernant *Cephalotus*, il explique que les autorités australiennes ont déjà soumis une proposition formelle à la Conférence des Parties.

10.1.2 *Ceropegia* spp.

M. de Koning (Pays-Bas) renvoie les participants aux données commerciales et déclare qu'il n'y a pas de commerce international ou illégal. Il explique qu'il y a plus de 200 espèces mais qu'aucune révision taxonomique complète n'a été faite depuis 50 ans. Il ajoute que la menace qui pèse sur ces plantes est la destruction de leur habitat ou l'utilisation locale, et que 98% des plantes commercialisées sont des spécimens reproduits artificiellement. Il suggère que *C. armandii* soit maintenu aux annexes.

10.1.3 Espèces des Etats-Unis d'Amérique

Mme Lyke (observateur des Etats-Unis d'Amérique) annonce que les évaluations d'espèces paraîtront sur Internet et qu'elles seront à la disposition de tous ceux qui sont intéressés. Elle explique qu'elle a eu des problèmes pour obtenir de nouvelles données et qu'il y a des difficultés de nomenclature.

10.1.4 *Didiereaceae*

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) présente ce sujet et indique que des données du terrain sont disponibles pour le projet sur les plantes succulentes de Madagascar. Il se déclare déçu de n'avoir pas pu avoir de contacts avec les autorités malgaches mais indique que s'il y a lieu, il tentera d'obtenir des données de l'autorité scientifique de Madagascar.

M. von Arx déclare que la menace qui pèse sur ces plantes est la destruction de leur habitat ou l'utilisation locale et qu'en conséquence, toute cette famille n'a pas sa place aux annexes.

10.1.5 Trois espèces de plantes succulentes

Mme de Angelis (Italie) renvoie les participants au document pour plus de détails et déclare que le maintien de *Pachycereus militaris* à l'Annexe I est recommandé.



10.1.6 *Frerea indica*

Bien que M. de Koning (Pays-Bas) n'ait pas reçu d'informations de l'Inde, la suppression de cette espèce des annexes est recommandée.

10.1.7 *Cyclamen, Dioscorea et Dypsis*

M. McGough (Royaume-Uni) présente ce point et explique qu'en raison de la guerre civile, les contacts avec les Etats des aires de répartition ont été difficiles et il y a eu des problèmes d'envoi par la poste. Concernant les orchidées, il déclare que faute d'informations suffisantes, elles n'ont pas été incluses. Concernant *Cyclamen*, il déclare que le commerce en provenance de Turquie est peut-être durable mais que *Cyclamen* devrait rester à l'Annexe II. Il explique aussi, concernant *Dioscorea*, que les données sur le commerce allemand indique qu'il y a un certain commerce dans la région. Il estime que c'est peut-être un commerce de produits plutôt que de bois. Il explique que le rapport suggère la suppression de ces espèces des annexes mais que celle-ci devrait être reconsidérée au vu de l'étude de l'Allemagne. Il souligne qu'il y a peu de commerce de *Dypsis* mais que ces espèces devraient être maintenues à l'Annexe II.

10.1.8 Rapport sur l'initiative prise par les Pays-Bas sur l'évaluation des bois

M. de Koning (Pays-Bas) renvoie les participants au document et explique que le but de la Phase I était de vérifier l'utilité des critères CITES pour les bois. Il explique que le Comité pour les plantes doit décider de l'utilisation du document et de la manière de l'utiliser.

Mme Clemente (présidente) remercie les Pays-Bas et les félicite pour leur travail, qu'elle estime extrêmement utile. Elle explique cependant que pour certaines espèces, les informations étaient incomplètes. Elle souhaite que le Comité appuie l'utilisation du document. M. Hong (représentant de l'Asie) le souhaite également.

M. Fullerton (Canada) suggère que comme ce document sera largement utilisé, il soit possible d'y apporter des informations complémentaires pour l'améliorer. La présidente suggère que le document soit adopté et que des améliorations y soient apportées petit à petit. Le Comité approuve cette suggestion.

M. Hendricks (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le document est utile pour disposer d'une liste de propositions mais qu'il devrait être clair que ce n'est pas à l'autorité scientifique de décider de l'inscription de telle ou telle espèce.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) demande des précisions sur les mises à jour et si elles porteront sur les espèces traitées dans le document ou également sur d'autres espèces. M. de Koning déclare que toute contribution sur ces espèces et d'autres seront les bienvenues.

La présidente indique qu'il faut décider à qui envoyer le document lorsqu'il aura été adopté et mis jour. Mme Mora (représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) estime qu'il faudrait l'envoyer à des experts de différents pays.

La présidente estime que ce serait difficile; elle suggère de l'envoyer aux organes de gestion et aux autorités scientifiques des Parties qui pourront ensuite les distribuer aux entités et aux experts appropriés.

M. Donaldson partage l'opinion de Mme Mora, estimant qu'ainsi, on pourrait obtenir davantage d'informations. Il déclare aussi que le document serait utile à différents groupes d'utilisateurs, notamment les organes de gestion et les autorités scientifiques.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) souligne que le document a aidé les organes de gestion à commencer leur travail sur l'avis de commerce non préjudiciable. Il ajoute qu'il



faudrait indiquer dans une lettre accompagnant le document à quelles fins celui-ci peut être utilisé et par qui. Mme Clemente approuve cette suggestion et déclare que le document devrait être envoyé aux organes de gestion et aux autorités scientifiques en les priant d'inclure une lettre préparée au nom du Comité pour les plantes, expliquant les raisons de sa distribution. Pour donner plus de poids au document, des informations supplémentaires pourraient être recueillies auprès d'autres experts et d'autres pays. La présidente propose de préparer une lettre en ce sens.

M. van Vliet (Secrétariat) propose de tenir une réunion avec M. de Koning pour envisager la manière la plus efficace de distribuer le document et traiter les réponses.

M. Leach (représentant de l'Océanie) aborde la manière de communiquer les futures mises à jour; il suggère de le faire sous forme électronique. La présidente demande au Secrétariat de voir avec les Pays-Bas à qui les documents devraient être envoyés.

M. de Koning estime que le WCMC pourrait peut-être contribuer à diffuser le document. M. Fragoso (WCMC) assure que le WCMC a l'intention de distribuer le document aussi largement que possible.

M. Kiehn (Autriche) déclare qu'il devrait être indiqué clairement que le rapport est un document initial et que les recommandations ne devraient s'appuyer que sur les données disponibles; il suggère qu'une déclaration en ce sens soit incluse dans la lettre accompagnant le document. M. Hendricks (observateur des Etats-Unis d'Amérique) appuie cette idée.

La présidente résume la discussion en déclarant que le Comité pour les plantes reconnaît que le rapport est un document extrêmement utile à utiliser dans le cadre de la CITES. Le Comité pour les plantes recevra tous les commentaires et les données qui amélioreront le rapport et tiendra celui-ci à jour comme source d'informations évolutive.

Par la suite, après la présentation du rapport d'un petit groupe de travail, le Comité devait recommander la distribution du rapport aux organes de gestion et aux autorités scientifiques ainsi qu'aux organisations internationales et aux experts pertinents. Le Comité recommande également que le rapport soit envoyé avec une notification expliquant son but et sa teneur afin d'éviter tout malentendu ou confusion, et en suggérant qu'il soit diffusé au niveau national. De plus, le rapport devrait être placé sur Internet et mis à jour grâce aux données fournies par les Parties, les institutions et les experts. Le Comité pour les plantes prie les Pays-Bas de coordonner la mise en œuvre des recommandations indiquées ci-dessus.

10.2 Taxons pour la prochaine période d'étude

M. Lüthy (Suisse) présente le document en faisant la déclaration suivante:

Le document PC8.10.2, sur l'examen des annexes, indiquait que les Cactaceae inscrits à l'Annexe I devraient passer en second dans le processus d'examen. La Suisse a formulé des réserves sur les Cactaceae inscrits à l'Annexe I, à savoir sur quatre espèces du genre *Melocactus* et le genre *Discocactus* (seul *D. horstii* est traitée comme une espèce de l'Annexe I). La Suisse s'emploie actuellement à revoir ses réserves. L'autorité scientifique de la Suisse souhaite donc qu'il y ait de nouvelles priorités dans les Cactaceae et demande si *Melocactus* spp. et *Discocactus* spp. pourraient être examinés en priorité.

Le Comité devait par la suite recommander que les taxons suivants soient adoptés pour la prochaine phase de l'examen des annexes:

Orchidaceae spp.



Certaines Orchidaceae spp. de l'Annexe I de la première phase ainsi que certaines *Aloe* spp., ainsi que les Cactaceae suivantes de l'Annexe I:

Coryphantha werdermannii
Mammillaria pectinifera
Mammillaria solisioides
Strombocactus spp.
Obregonia denegrii
Aztekium ritteri
Astrophytom asterias
Discocactus spp.
Melocactus spp.

10.3 Fougères arborescentes

Mme Clemente (présidente) présente le document. M. Leach (représentant de l'Océanie) déclare que si toute la famille devait être supprimée des annexes, certains taxons poseraient des problèmes. La présidente demande si le maintien de *Dicksonia sellowiana*, *Cibotium barometz* et *Cyathea* suggéré dans le document préparé par le Secrétariat serait acceptable.

Mme Mora (représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) déclare que suite aux informations reçues du Guatemala sur le commerce de *Cyathea*, elle estime que ces espèces devraient rester inscrites aux annexes.

M. Kiehn (Autriche) déclare que l'identification des fougères arborescentes et de leurs parties pose un problème important. Il explique qu'il est assez facile de distinguer le matériel d'Amérique centrale et du Sud comme *Dicksonia* spp. mais qu'il est beaucoup plus difficile de distinguer le matériel de *Cyathea* de celui des autres membres de cette famille. Il souligne que toute la famille devrait être soit inscrite, soit exclue, et qu'autrement, la mise en œuvre serait impossible.

M. Schippmann (Allemagne) déclare qu'il appuie l'opinion du Secrétariat sur la revue de certains taxons au niveau du genre et le maintien d'autres taxons au niveau de l'espèce.

La question est transmise au groupe de travail sur l'examen des annexes.

Avant de clore la discussion, Mme Clemente demande l'établissement d'un groupe de travail composé des coordonnateurs, qui sera chargé de: 1) analyser ce qui a été soumis et indiquer ce que le Comité devrait demander au gouvernement dépositaire pour préparer les suppressions et les transferts; 2) analyser les difficultés rencontrées durant le processus, et analyser la procédure et sa fiabilité; et 3) déterminer quels groupes devraient être traités lors du prochain examen des annexes. La présidente demande aussi que la Suisse, l'Allemagne, le vice-président du Comité de la nomenclature et TRAFFIC y participent.

Par la suite, le Comité devait approuver les recommandations du groupe de travail. (Voir Annexe 3).

11. Listes et nomenclature

11.1 Rapport d'activité

M. McGough (vice-président du Comité de la nomenclature) présente le rapport et demande s'il y a des commentaires, notamment des Etats des aires de répartition, sur l'utilisation des listes. Il renvoie les participants au Volume 3 de la Liste des orchidées et explique que l'impression se fera sur demande afin qu'il n'y ait plus de stocks importants. Il explique que les versions imprimées incluront les mises à jour et les amendements. Il déclare qu'en imprimant sur demande, la production sera



moins coûteuse. Il indique qu'il y a encore en stock un grand nombre de copies du Volume 2 de la liste des orchidées qui pourraient être distribuées gratuitement à ceux qui en ont besoin.

Mme Clemente (présidente) estime que le travail sur les listes devrait continuer et que ces listes sont utiles aux scientifiques autant qu'aux organes de gestion. Elle convient que les nouvelles méthodes de production sont utiles mais suggère de ne pas envoyer toutes les copies. Elle indique qu'en Espagne, des photocopies seront envoyées aux douanes et à d'autres entités appropriées. Elle suggère que les entités ne demandent qu'un ou deux exemplaires.

M. McGough explique qu'il y a actuellement un important stock de listes et qu'il serait préférable de les distribuer plutôt que de faire des photocopies. Il explique que comme les coûts de production diminueront à l'avenir, il faudrait trouver des fonds externes pour les couvrir. La présidente suggère que pour le moment, les destinataires payent pour la livraison des listes lorsqu'elles sont envoyées en grand nombre d'exemplaires.

12. Matériel d'identification CITES pour les plantes

12.1 Rapport d'activité sur les fiches du manuel d'identification

M. Schürmann (vice-président du Comité du manuel d'identification) présente le document et explique qu'une nouvelle démarche visant à inciter les Parties à envoyer du matériel d'identification est envisagée.

Mme Clemente (présidente) se déclare satisfaite du travail réalisé pour le manuel d'identification. M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) se déclare lui aussi satisfait et suggère la mise en place d'un mécanisme incitant les Parties à envoyer du matériel d'identification. Mme Clemente indique que lorsqu'une proposition sera soumise il faudra obligatoirement soumettre en même temps une fiche d'identification.

M. van Vliet (Secrétariat) rappelle qu'il y a déjà une résolution à ce sujet. Il déclare que le Comité pourrait suggérer aux Parties de fournir du matériel d'identification. M. Schürmann suggère de changer la résolution de manière à obtenir davantage de matériel d'identification.

Mme Clemente (Espagne) demande à M. Schürmann si la publication sur l'identification des bois à partir du matériel préparé et envoyé au Secrétariat par l'Espagne il y a presque deux ans est prête. M. Schürmann répond qu'il n'y pas ce matériel. M. van Vliet indique que c'est lui qui l'a.

12.2 Noms vernaculaires des essences forestières

M. van Vliet (Secrétariat) rappelle que ce point est là à titre d'information et que la notification aux Parties n'inclut que les espèces CITES sur lesquelles des mises à jour seront envoyées.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) suggère de mettre l'information sur Internet et explique que si elle était mise à jour une fois par an, cela ne présenterait pas de difficulté. Le Secrétariat déclare que les notifications sont déjà sur Internet. Il ajoute que le Secrétariat s'emploiera à mettre sur Internet tous les documents utiles.

12.3 Progrès dans les priorités proposées par le Comité du manuel d'identification

12.3.1 Matériel national d'identification envoyé au Secrétariat, mise à jour

M. van Vliet (Secrétariat) indique qu'il n'a rien reçu sur ce sujet. La présidente se déclare préoccupée et suggère de demander aux Parties d'envoyer du matériel au Secrétariat. Le Comité appuie cette suggestion.



12.4 Guide pour l'identification des bois

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) déclare que le travail a commencé par l'identification macroscopique, en adoptant une forme similaire à celle des manuels d'identification utilisés précédemment par les douanes au Canada. Il explique que le projet final sera prêt à l'automne 1999 et que tous les bois inscrits à l'Annexe I ou à l'Annexe II au niveau du genre et de l'espèce y figureront, de même que les espèces semblables non couvertes par la CITES.

12.5 *Hydrastis* et *Panax*

M. Gabel (observateur des Etats-Unis d'Amérique) présente la question et rappelle qu'elle a été traitée à la huitième session du Comité, qui avait chargé les Etats-Unis de fournir des fiches d'identification. Il déclare qu'il y travaille actuellement avec les autorités scientifiques de l'Allemagne.

M. Schippmann (Allemagne) ajoute que l'Allemagne travaille à la version allemande du manuel et qu'une traduction en anglais sera fournie.

13. Autres projets relatifs aux plantes

13.1 Rapports d'activité sur les projets CITES

13.1.1 *Aloe vera* var. *vera* (projet CITES S-93)

M. van Vliet (Secrétariat) déclare qu'il est actuellement en contact avec les JBR de Kew, l'Italie et M. Rejdali (représentant de l'Afrique) et attend leur réponse pour préparer le contrat.

13.2 Nouveaux projets

M. van Vliet (Secrétariat) déclare qu'il n'y a pas de nouveaux projets mais que le travail sur le projet sur *Prunus africana* commencera dès que possible.

La présidente lève la séance pour permettre à Mme Robinson (Australie) de faire une démonstration d'un CD ROM sur la CITES. Elle explique que le CD ROM est relié à Internet et a des liens avec d'autres traités. Elle ajoute qu'il inclut des liens avec les bulletins environnementaux et les journaux internationaux et une aide pour surfer sur Internet. Mme Robinson demande qu'avant de faire des copies, la question de la mise à jour de l'information soit résolue. Elle souligne toutefois que les liens conduiront directement aux versions les plus récentes.

M. von Arx (vice-président) déclare que le CD ROM est très utile et que les liens seront utiles pour toutes les régions.

14. Questions techniques

14.1 Commerce des graines de cactus mexicains: mise à jour sur la mise en œuvre et distribution d'un document explicatif

Mme Clemente (présidente) présente le sujet en expliquant qu'à la septième session du Comité, le délégué du Mexique avait soumis une proposition demandant au Comité de soutenir l'action menée pour la conservation des cactus mexicains et d'appuyer l'inscription des graines de ces cactus à l'Annexe II. Le Comité avait décidé de soutenir l'action du Mexique tout en sachant qu'il est impossible aux douanes de détecter les graines; il a demandé aux autorités CITES du Mexique de mettre en œuvre un dispositif permettant le transport légal des graines vers des pépinières d'autres régions du monde. Les autorités mexicaines ont déclaré qu'elles commenceraient à travailler à ce dispositif; toutefois, deux ans ont passé sans qu'il y ait de résultats.



M. Pérez Ramírez (Mexique) déclare qu'il espère qu'une fois les documents soumis, la situation se clarifierait. Il fait état des progrès accomplis par le Mexique, qui sont indiqués dans le document, et souligne les différents aspects de l'action des autorités CITES du Mexique. Il explique que deux points importants doivent être considérés dans la politique nationale d'incitation économique aux communautés locales: 1) l'établissement d'unités dans les communautés locales pour l'utilisation des espèces sauvages et 2) la mise en place de plans de gestion et de la capacité de les appliquer. Il déclare que le Mexique travaille à la révision des pages sur Internet pour les Parties intéressées par les cactus mexicains et à préciser la procédure de certification afin que les producteurs puissent prélever légalement des graines pour leurs marchés. Il ajoute que le Mexique encourage les communautés locales à signer des accords et les autorités à agir sur cette question.

M. de Koning (représentant de l'Europe) félicite le Mexique pour son action mais estime que le rapport présenté ne répond pas aux conditions énoncées à la septième session.

Concernant le dispositif permettant de fournir légalement des graines à d'autres pays, M. Pérez Ramírez déclare qu'un dispositif est en place au Mexique, qui permet le ramassage de graines à des fins scientifiques pour les étrangers. Un décret officiel est en préparation à cet effet. Les documents utiles seront envoyés à la présidente avant la session du Comité pour les animaux.

M. Allain (France) déplore que si le Mexique n'a pas pu appliquer les dispositions prévues, la CITES paraît plus préoccupée par le règlement que par la conservation des plantes. M. Pérez Ramírez déclare que depuis la huitième session du Comité pour les plantes, l'organe de gestion du Mexique a eu de sérieux problèmes concernant l'exportation légale des graines sauvages. Il déclare que le Mexique a une législation remontant aux années 1930 et 1940, qui interdit l'exportation des graines sauvages. Il explique que des spécialistes des cactus et des ONG ont demandé que ce projet soit reporté jusqu'à ce que les problèmes soient résolus.

M. Robbins (observateur de TRAFFIC-USA) constate que le Mexique a des problèmes de contrôle des exportations de ces graines. Il explique qu'il est parfois plus facile de détecter la contrebande en constatant la présence de spécimens sur les marchés de consommation. Lors de sessions précédentes du Comité, des délégués ont indiqué que si les graines étaient inscrites à l'Annexe II, les autorités pourraient suivre la vente dans des catalogues, des revues et autres documents, des cactus rares ou endémiques récemment découverts. Il souhaite savoir si des enquêtes ont été faites sur les marchés pour identifier des plantes susceptibles d'être issues de graines d'origine douteuse.

Mme Clemente (représentante de l'Europe) déclare que des irrégularités ont été détectées dans certaines pépinières concernant des graines de l'Annexe I. Elle estime cependant que la question centrale est l'utilisation durable des espèces de l'Annexe II, dont beaucoup n'ont pas de problème de conservation, et que le Mexique a promis de commencer à appliquer des mesures à cet effet. Elle explique que de nombreux amateurs de cactus souhaitent acquérir légalement du matériel du Mexique. Elle regrette l'absence d'un moyen légal de le faire et estime que cela augmentera le commerce illicite. M. Kiehn (Autriche) ajoute qu'un particulier, en Autriche, a demandé des graines du Mexique mais que le Mexique n'a pas encore délivré de permis d'exportation.

M. Pérez Ramírez explique que l'utilisation durable des ressources doit être fondée sur des études scientifiques et techniques et que le Mexique n'a pas encore de liste de ce qui peut être commercialisé. Il souligne que le Mexique fait de réels efforts. Il invite la présidente à venir constater les efforts faits en matière de conservation et de gestion en vue d'une utilisation durable.

La présidente rappelle que le Mexique a déclaré à la septième session du Comité que l'inscription des graines à l'Annexe II serait valable et devrait être gérée de manière appropriée. Le Comité a convenu qu'un dispositif devrait être mis en place pour faciliter le transfert légal des graines. Elle déclare qu'elle admet parfaitement la souveraineté des pays sur leurs ressources mais souligne que le Mexique a proposé de faciliter le transfert légal des graines.



M. Pérez Ramírez explique que le Mexique a soumis au Costa Rica une proposition indiquant clairement que le commerce des matériels sauvages est interdit. Il explique que le problème s'est posé parce que les ONG appuient la proposition d'inscrire les graines à l'Annexe II comme moyen de réglementer le commerce illicite. Il déclare que la proposition a été soumise à Pucón et que TRAFFIC y était opposé car elle passait outre à la législation nationale. Il explique que TRAFFIC a demandé que la mesure soit reportée jusqu'à ce que le problème soit résolu et qu'une nouvelle proposition d'inscription à l'Annexe II des plantes reproduites artificiellement soit soumise. La présidente précise qu'il est question ici de l'inscription des graines à l'Annexe II et non des plantes reproduites artificiellement.

M. Armstrong (Secrétariat) déclare qu'à la CITES, le traitement de certains taxons semble conflictuel. Il explique que si une Partie empêche tout commerce de matériel prélevé dans la nature, l'inscription de plantes ou de graines à l'Annexe II est contestable. Il souligne que c'est ce que fait le Mexique même si cela ne correspond pas à sa législation. Il déclare qu'il faudrait une résolution pour les cas où la législation nationale est en conflit avec l'inscription aux annexes.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) déclare que la même question pourrait être préoccupante dans sa région concernant les cycadales; il se déclare gêné par la pression exercée sur le Mexique par l'Europe. Il demande si l'Europe continuerait de souhaiter que le Mexique fournisse des graines par d'autres canaux si la proposition faite à Pucón avait été retirée. Mme Clemente explique que la question s'est posée à cause des problèmes de commerce illicite en Europe, et que l'Europe cherche le moyen de coopérer et d'établir des liens techniques avec le Mexique pour éviter le commerce illicite.

La présidente demande que le Mexique indique dans une déclaration écrite qu'une procédure peut être établie pour parvenir à un accord. Mme Mora (représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) suggère que le Mexique fixe une date limite pour l'envoi d'une note sur les mesures qu'il aura prises. M. Perez Ramirez indique qu'il enverra une note officielle très claire à la présidente et au Secrétariat avant le 1^{er} juillet 1999.

14.2 Commerce des plantes à urne

M. Torbett (Etats-Unis d'Amérique) explique que les documents ont été examinés et que des erreurs ont été commises au moment de compiler les données. Il explique qu'un envoi de 13.000 plantes a été compté deux fois; il estime qu'aucune plante n'a été exportée sans permis CITES. Aucun commerce international illicite n'a été détecté.

14.3 Quotas d'exportation pour des plantes

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) suggère que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session; il assure le Comité que le dispositif de quota fonctionne bien pour ce qui est de l'avis de commerce non préjudiciable.

14.4 *Turbinicarpus* au Mexique

M. Kiehn (Autriche) rappelle que c'est un document d'information et que le projet n'a pas encore démarré. Il explique quelques uns des problèmes mentionnés dans le document.

M. Perez Ramírez, (observateur du Mexique) déclare que la législation mexicaine comporte une partie sur la protection l'habitat depuis qu'elle a été amendée en 1996; elle inclut à présent un chapitre sur les activités environnementales et prévoit des peines d'emprisonnement d'un maximum de six ans en cas d'infraction.



15. Initiatives en matière de formation

15.1 Jeu standard de diapositives sur les questions relatives aux plantes CITES; rapport d'activité

Mme Sandison (Royaume-Uni) présente le jeu de diapositives et explique que comme des matériels de formation sur les plantes étaient nécessaires, l'idée de préparer ce matériel a été approuvée. Elle déclare que le premier guide est prêt à être publié. Elle remercie Mme Clemente, M. de Koning, M. Sajeve, et les Parties concernées pour leur contribution à son élaboration. Elle précise qu'il existe en versions anglaise, espagnole et française et qu'au cours de la session, certains ont souhaité qu'il soit traduit en chinois, en italien en allemand et en polonais. Elle déclare que le jeu de diapositives a été financé par le Secrétariat et l'organe de gestion du Royaume-Uni, et que le Secrétariat en enverra un exemplaire à toutes les Parties. Elle suggère qu'il soit également distribué aux utilisateurs.

M. Schippmann (Allemagne) souligne que ce sera un outil utile pour les séminaires de formation. La présidente déclare que le groupe de travail établi pour préparer la première édition a été invité en Espagne pour travailler à une nouvelle édition.

Mme Clemente (présidente) félicite le Royaume-Uni pour son initiative qui a été très utile. Elle suggère que le Comité appuie la préparation de nouveaux titres et demande une assistance pour les produire. Le Comité approuve cette suggestion.

15.2 Séance de formation régionale sur les questions CITES

Mme Clemente (présidente) présente ce sujet en expliquant que M. Rejdali (représentant de l'Afrique) a envoyé un fax demandant plus de séminaires de formation dans la région africaine. Concernant le programme de maîtrise en Espagne, elle explique qu'un cours de trois mois a été dispensé l'an dernier (avec 57 experts), auquel ont participé 25 personnes de 14 pays (12 d'Amérique latine et la Guinée équatoriale). Elle annonce qu'il y aura un second cours de maîtrise du 4 octobre au 17 décembre 1999, sur 500 heures. Elle explique que la Fondation de la biodiversité (organisation espagnole) a appuyé financièrement ce deuxième cours. Mme Clemente prie les participants de diffuser l'information sur ce cours. Elle ajoute que le gouvernement espagnol pourrait l'organiser régulièrement et le dispenser également en anglais et en français. M. Landázuri (Mexique) félicite l'Espagne pour son excellente initiative et explique que plusieurs cadres CITES ont participé au premier cours et ont reçu un excellent enseignement. Mme Mora (représentante de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes) demande que le Comité appuie le programme de cours de maîtrise.

Le Comité pour les plantes félicite l'Espagne pour son initiative et décide d'apporter un soutien énergétique à sa poursuite.

15.3 Initiatives en matière de formation en Pologne

Mme Werblan-Jakubiec (Pologne) déclare que le premier cours de formation destinés aux douaniers pour identifier les plantes succulentes et les plantes carnivores a été organisé par son pays. Elle souhaite pouvoir organiser des séminaires similaires en coopération avec la Fédération de Russie, le Bélarus et d'autres pays d'Europe orientale. Elle souhaite également pouvoir travailler avec l'Allemagne à un cours de formation en Allemagne ou en Pologne.

16. Sensibilisation du grand public

16.1 Echange d'informations entre les organes de gestion, mise à jour des informations reçues

La présidente déclare qu'enfin, cette information a été soumise.



16.2 Information du public sur la signification de l'Annexe II; rapport d'activité

Mme Clemente (présidente) déclare que Mme Marshall (TRAFFIC *East/Southern Africa*), M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) et elle-même ont discuté de cette question mais que les idées émises n'ont pas encore été structurées. M. von Arx déclare qu'aucun rapport n'a été préparé; il suggère d'envisager une autre méthode pour faire avancer la question. La présidente suggère l'organisation d'une campagne avec les ONG appropriées pour la prochaine session du Comité.

Mme Marshall suggère que comme la prochaine session de la Conférence des Parties se tiendra en Afrique, TRAFFIC Afrique prépare un projet qui circulerait dans les six prochains mois.

Le Comité pour les plantes décide de charger TRAFFIC de préparer un projet sur cette question et de le soumettre au Secrétariat, dans les six prochains mois, pour distribution aux membres du Comité, qui le commenteront.

16.3 Echange d'informations entre les organes de gestion et les douanes

M. Hong (représentant de l'Asie) présente le sujet en expliquant que le travail sur cette question, entrepris en 1996, vient de s'achever. Il explique que les espèces CITES sont mentionnées dans la version chinoise du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes.

M. van Vliet (Secrétariat) indique qu'il y a eu des discussions avec l'OMD. L'observateur de TRAFFIC déclare que c'est une initiative utile qui permettra à d'autres pays d'avoir la liste complète des 307 articles auxquels un code a été affecté.

M. Chong (République de Corée) déclare qu'il transmettra cette information aux autorités douanières de son pays et qu'il recherchera une étroite coopération avec la Chine sur ce point.

16.4 Brochure sur les bois

M. Hendricks (Etats-Unis d'Amérique) présente cette question et explique qu'à la huitième session du Comité pour les plantes et à la 10^e session de la Conférence des Parties, des discussions ont eu lieu sur les avantages de la brochure, qui permet de mieux comprendre la CITES et ses partenaires. Il explique qu'un projet de brochure a été préparé à l'intention des commerçants et des producteurs. Il propose que la brochure soit distribuée à la session et se déclare prêt à recevoir les commentaires pour la parachever. Il propose son aide pour terminer, traduire et publier la brochure en coopération avec d'autres et recherchera des fonds. M. Leach (représentant de l'Océanie) propose d'étudier les possibilités de financement. M. Fullerton (Canada) propose de participer à la rédaction et souhaite que les importateurs et les exportateurs soient informés par un encart. Mme Baer (observateur de l'IHPA) souligne que la brochure est importante pour l'éducation du public et se déclare intéressée à participer à sa rédaction et à rechercher des fonds pour sa production, au moins dans sa forme actuelle.

M. van Vliet (Secrétariat) explique que le Secrétariat souhaite également participer au processus et suggère que les Etats-Unis d'Amérique écrivent une courte introduction au document, qui paraîtra dans *Le Monde de la CITES*.

M. Hendricks (observateur des Etats-Unis d'Amérique) indique que son pays souhaiterait la constitution d'un groupe chargé d'étudier les modalités d'une utilisation conjointe de la brochure. La présidente convient que ce serait très utile compte tenu de la quantité d'informations sur ce sujet; elle suggère de la distribuer largement aux Parties et aux ONG.

Le Comité pour les plantes félicite les Etats-Unis d'Amérique pour leur initiative et demande que tous proposent leur appui pour la préparation et la production de la brochure finale qui sera soumise aux Etats-Unis d'Amérique.



17. Questions relatives aux bois

17.1 Rapport sur le groupe de travail sur *Swietenia macrophylla*; rapport d'activité

M. Zerbini (Brésil) présente le sujet en indiquant que le rapport de la séance du groupe de travail sera envoyé aux participants CITES et au Comité. En réponse à une question de M. de Koning (représentant de l'Europe), il précise que les données biologiques fournies dans le rapport concernent des paramètres tels que la répartition géographique, la population et ses tendances, et l'état de conservation des espèces commercialisées.

18. Comment améliorer la mise en œuvre de la CITES concernant les plantes; rapport sur la discussion avec le Comité pour les animaux

Il n'y a pas de discussion sur ce point.

19. Questions émanant du Comité permanent

19.1 Plan stratégique de la Convention

M. Armstrong (Secrétariat) présente le sujet et énonce les objectifs du Plan d'action. Il explique que l'efficacité du Plan a été évaluée par des consultants, qui ont suggéré d'y inclure un Plan stratégique. En 1998, le Comité permanent a recommandé l'élaboration d'un Plan stratégique par un groupe de travail composé de son président, du Secrétariat, de la Colombie, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et du Zimbabwe, et de représentants du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

M. Armstrong (Secrétariat) présente les buts et la mise en œuvre du projet de Plan stratégique. Il explique que le Plan comporte des activités approuvées, axées sur la raison d'être et la mission de la Convention, et que l'utilisation durable y est mentionnée. Concernant la structure du Plan, il explique que le Comité permanent demande des commentaires sur les buts, les objectifs et les actions. Il ajoute que le document conduit les Parties et le Secrétariat dans la même voie, et reconnaît la nécessité transmettre le Plan stratégique avec divers plans d'action. Il indique qu'à sa connaissance, la présidente devrait proposer de créer des groupes de travail qui évalueront tous les buts et objectifs et proposeront des actions après avoir analysé les problèmes.

Après que les participants ont été répartis en groupes de travail présidés par la présidente, le vice-président et le représentant de l'Océanie, ils ont tenu plusieurs réunions et discuté des sujets suivants: les commentaires sur le projet de Plan stratégique; le Plan d'action devant être appliqué par différents organes, et le Plan d'action devant être appliqué par le Comité pour les plantes.

Le Comité convient que la présidente combinera en un seul, tous les documents préparés par les groupes de travail et soumettra le document combiné avant juillet 1999 aux membres du Comité pour les plantes, au Secrétariat et au président du Comité pour les animaux, pour informer la session de ce Comité. Le document sera également envoyé au président du groupe de travail sur le Plan stratégique et au président du Comité permanent. Les documents qui en résultent sont joints en tant qu'Annexe 4a et Annexe 4b.

19.2 Plan d'action du Comité pour les plantes

Il est décidé que la présidente combinera les documents préparés par les présidents des groupes de travail et soumettra le document combiné au Secrétariat qui le présentera à la session du Comité pour les animaux en juillet 1999 (voir Annexe 4c).



19.3 Mandat pour l'examen des critères

Mme Clemente (présidente) renvoie les participants au document Doc. PC9-point 19.3 et déclare que les commentaires du Comité seront les bienvenus. Elle explique que les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes prépareront un projet de mandat qui sera examiné par le Comité permanent à sa 42^e session en septembre.

M. van Vliet (Secrétariat) indique que ce document a été soumis à la 41^e session du Comité permanent. Toutefois, le Comité permanent a chargé les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes de préparer ce mandat.

M. Jenkins (président du Comité pour les animaux) déclare que le Comité pour les plantes est le mieux placé pour déterminer les éléments des critères énoncés dans la résolution Conf. 9.24 qui posent des problèmes d'application. Il explique qu'il faudrait des commentaires sur la manière de procéder pour élaborer un mandat qui respecte les dispositions de la résolution Conf. 9.24.

M. Fullerton (Canada) déclare que le mandat doit s'inscrire dans un calendrier. Il suggère de faire appel à des spécialistes. Il se déclare préoccupé de ce que la participation au processus d'examen est assez restreinte.

Par la suite, M. Jenkins (président du Comité pour les animaux) devait présenter un projet de mandat et expliquer que les éléments du processus d'examen des annexes feraient partie de l'examen des critères. A cet égard, le Comité pour les plantes est plus avancé que le Comité pour les animaux, qui n'a pas encore commencé à examiner les espèces animales inscrites aux annexes. Il renvoie les participants aux Annexes 1 et 2 et explique que le Comité pour les plantes a adopté cette présentation pour examiner les annexes mais que des modifications mineures ont été apportées. Il attire l'attention des participants sur la demande adressée à la Conférence des Parties de créer une ligne budgétaire pour ce travail; il explique le calendrier (de la 41^e session du Comité permanent à la 12^e session de la Conférence des Parties, en 2002). Il explique qu'il présentera ce projet à la 15^e session du Comité pour les animaux en tant que document accepté par les présidents du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) déclare que sa région s'est réunie à ce sujet; il indique qu'une des principales préoccupations exprimées a été que les groupes de plantes soient correctement traités. Il ajoute qu'un calendrier trop précis poserait des problèmes.

M. de Koning (représentant de l'Europe) suggère d'inclure non seulement un représentant de chacune des six régions pour les plantes mais aussi d'autres participants car les représentants ont déjà de nombreuses tâches.

La présidente explique que les représentants de chaque Comité doivent participer mais que des experts interviendront à tour de rôle en fonction des taxons discutés. Elle déclare que ce sont les représentants du futur Comité pour les plantes qui décideront des nouvelles mesures, et non ceux du présent Comité. Elle déclare que le Comité actuel ne doit examiner que le processus général.

M. Jenkins (président du Comité pour les animaux) indique qu'au cours de l'examen, il y aura de nombreuses occasions de consultation; il suggère que la consultation soit aussi large que possible afin que le travail soit bien fait. Il partage l'opinion de la présidente selon laquelle le Comité actuel ne doit examiner que le cadre du processus.

M. van Vliet (Secrétariat) explique que le prochain Comité permanent devra examiner le document, prendre une décision et décider d'une procédure. Il explique que la décision finale sur la proposition sera prise à la 11^e session de la Conférence des Parties.



Le Comité pour les plantes appuie la procédure énoncée dans le projet de mandat préparé par les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

20. Centres de sauvegarde

Mme Werblan-Jakubiec (Pologne) présente le sujet et indique que les centres de sauvegarde polonais sont prévus pour les spécimens vivants mais ne s'occupent pas de reproduction.

M. Kiehn (Autriche) renvoie les participants au document d'information Inf. 7, pages 10, 25, et 26, et déclare qu'il s'agit de préciser la position juridique des centres de sauvegarde pour assurer la survie et la reproduction des taxons inscrits à l'Annexe I. Il suggère que le Comité appuie la région européenne pour qu'elle réunisse des informations sur les centres de sauvegarde et leur capacité de se charger de spécimens de l'Annexe I.

M. Lüthy (Suisse) déclare qu'un centre de sauvegarde a été officiellement reconnu en Suisse un mois avant la session et reçoit des indemnités généreuses pour garder des plantes sauvegardées.

M. Donaldson (représentant de l'Afrique) explique qu'en Afrique du Sud, cette question se pose aussi parce que les spécimens confisqués sont la propriété des tribunaux et que les jardins ne souhaitent pas devenir des centres de sauvegarde.

M. Kiehn explique que l'Association internationale des jardins botaniques ainsi que les jardins botaniques européens sont prêts à assumer ces obligations. Il suggère d'obtenir des informations telles que celles fournies par la Suisse. Il déclare que le financement est une difficulté supplémentaire.

Le Secrétariat explique que les finances dépendent de la position juridique des centres dans chaque pays et de la volonté de l'organe de gestion de résoudre le problème. Il déclare que le Comité ne peut qu'inciter les Parties à résoudre ces problèmes.

Le Comité pour les plantes convient d'exprimer sa préoccupation quant au manque de centres de sauvegarde dans de nombreuses régions et d'encourager les Parties à adopter des mesures pour mettre en œuvre la résolution Conf. 10.7, Annexe 3, en incitant les jardins botaniques et autres institutions appropriées à servir de centres de sauvegarde pour les plantes CITES, et d'établir des contacts pour optimiser la conservation *ex-situ*.

21. Date et lieu de la 10^e session du Comité pour les plantes

La présidente déclare qu'aucune invitation officielle n'a encore été reçue mais que la Chine s'est déclarée intéressée à accueillir la 10^e session du Comité pour les plantes.

M. Jia (Chine) explique qu'il attend l'approbation de son gouvernement et qu'il contactera le Secrétariat dès qu'il recevra des nouvelles sur cette question.

M. van Vliet (Secrétariat) explique qu'il faudra peut-être une session commune après l'adoption du mandat pour l'examen des critères, auquel cas le Secrétariat organisera la session.

22. Autres questions

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) déclare que le rapport du groupe de travail sur les tâches des représentants et représentants suppléants peut être distribué.

Mme Clemente (présidente) demande que les commentaires soient envoyés au Secrétariat avant la mi-juillet afin qu'un document puisse être préparé pour être soumis à la prochaine session du Comité permanent. Elle déclare que si une personne souhaite poser sa candidature en tant que nouveau représentant de la région, elle doit soumettre un curriculum vitae et avoir l'appui formel de son pays d'origine.



M. Olave Ortiz (Chili) explique que dans certains pays, il n'y a pas suffisamment de fonds pour financer des activités régionales; il suggère qu'un certain pourcentage des fonds de chaque pays soient versés sur un fonds d'affectation spéciale CITES pour être alloués aux activités régionales.

La présidente déclare que si le Comité approuve cette suggestion, elle pourrait probablement être incluse dans son rapport à la Conférence des Parties et adressée au Comité des finances.

M. Armstrong (Secrétariat) indique que la suggestion pourrait certainement être adressée au sous-comité des finances du prochain Comité permanent.

M. Kiehn (Autriche) remercie chaleureusement tous les membres du Comité pour les plantes et sa présidente. Il déclare qu'il a le sentiment profond que beaucoup a été fait grâce à la composition actuelle du Comité.

M. von Arx (représentant de l'Amérique du Nord) remercie la présidente pour son efficacité, sa clarté, sa vision à long terme et sa capacité d'éviter les frictions. S'exprimant en français, il indique qu'il a particulièrement apprécié de recevoir les documents en français et de bénéficier d'interprètes pour les délégués francophones. Il souligne l'importance de maintenir les contacts après la Conférence des Parties et lorsque la composition du Comité aura changé.

La présidente remercie tous les délégués pour leur participation et déclare que tout ce travail n'aurait pas été possible dans leur merveilleuse coopération et leur contribution.



Photo: Victoria ZENTILLI